

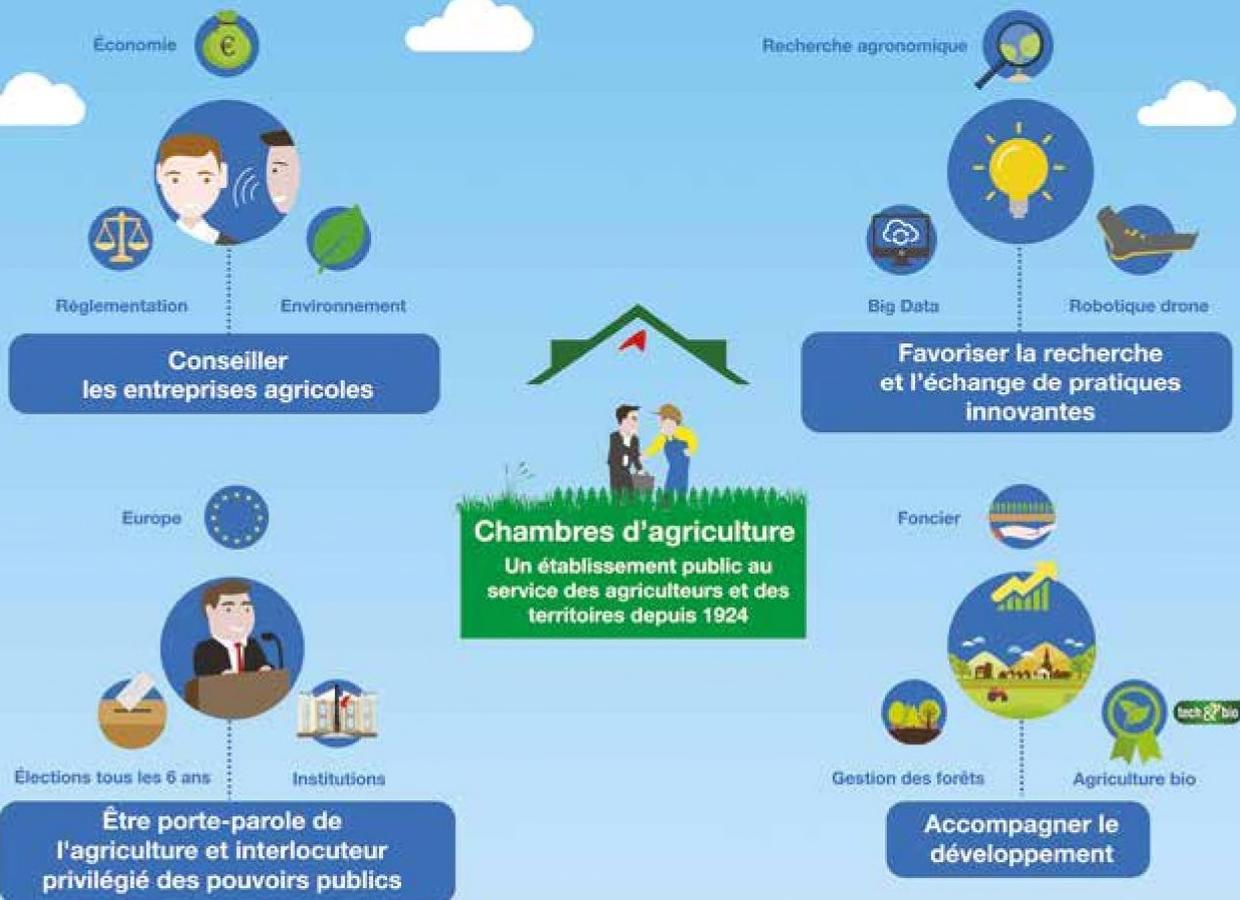


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

**BILAN D'ACTIVITÉ
2013-2018**



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE



467 500
agriculteurs

103
établissements
Chambres départementales
ou interdépartementales
89
13 Chambres
régionales

4200
élus
Corps électoral d'environ
3 millions de personnes
et **50000** groupements
professionnels

8325
collaborateurs dont
6730
ingénieurs et techniciens

8000
agriculteurs engagés
dans le réseau
Bienvenue à la ferme

86% des Chambres d'agriculture ont obtenu
la certification pour leurs services

1er réseau de conseil agricole
et territorial certifié



Chers Collègues,

La mandature s'achève, elle fut largement occupée, avec vous, pour vous, à rendre plus lisible un métier qui se complexifie, qui se diversifie, qui se renouvelle, qui reste passionnant même s'il est extrêmement exigeant.

Vous accompagner dans vos projets, vous rassurer dans une jungle de contraintes, de réglementations qui peinent à être comprises, ont fait largement partie de nos actions au long de ces 6 années.

L'ensemble de vos élus, la totalité de nos collaborateurs, que je tiens à remercier chaleureusement, ont apporté leur disponibilité et leurs compétences pour le rayonnement de nos agricultures, dont la diversité est pour tous une réelle satisfaction.

Même si, ensemble, nous avons traversé un grand nombre de perturbations, quelquefois des tempêtes, je crois pouvoir dire que notre Chambre d'agriculture, avec conviction et persévérance, a contribué à faire grandir l'agriculture départementale.

Dans un contexte de régionalisation qui concerne comme d'autres, notre réseau consulaire, garder une Chambre départementale efficace et capable de répondre sans délai à vos multiples interrogations a été pour nous, une préoccupation de chaque instant.

Je souhaite que la prochaine mandature conserve cette priorité.

Meilleure connaissance, reconnaissance et respect de notre beau métier, de plus en plus sous le feu des critiques et des accusations, sont et devront rester une ligne directrice pour nous tous.

Installer les agricultrices et les agriculteurs de demain, former ceux d'aujourd'hui, vous accompagner toutes et tous, ce sont aussi nos cœurs de métier.

A nous, ensemble, de faire fructifier ce si beau capital dont dispose notre département, vous tous agriculteurs et agricultrices de Haute-Saône !

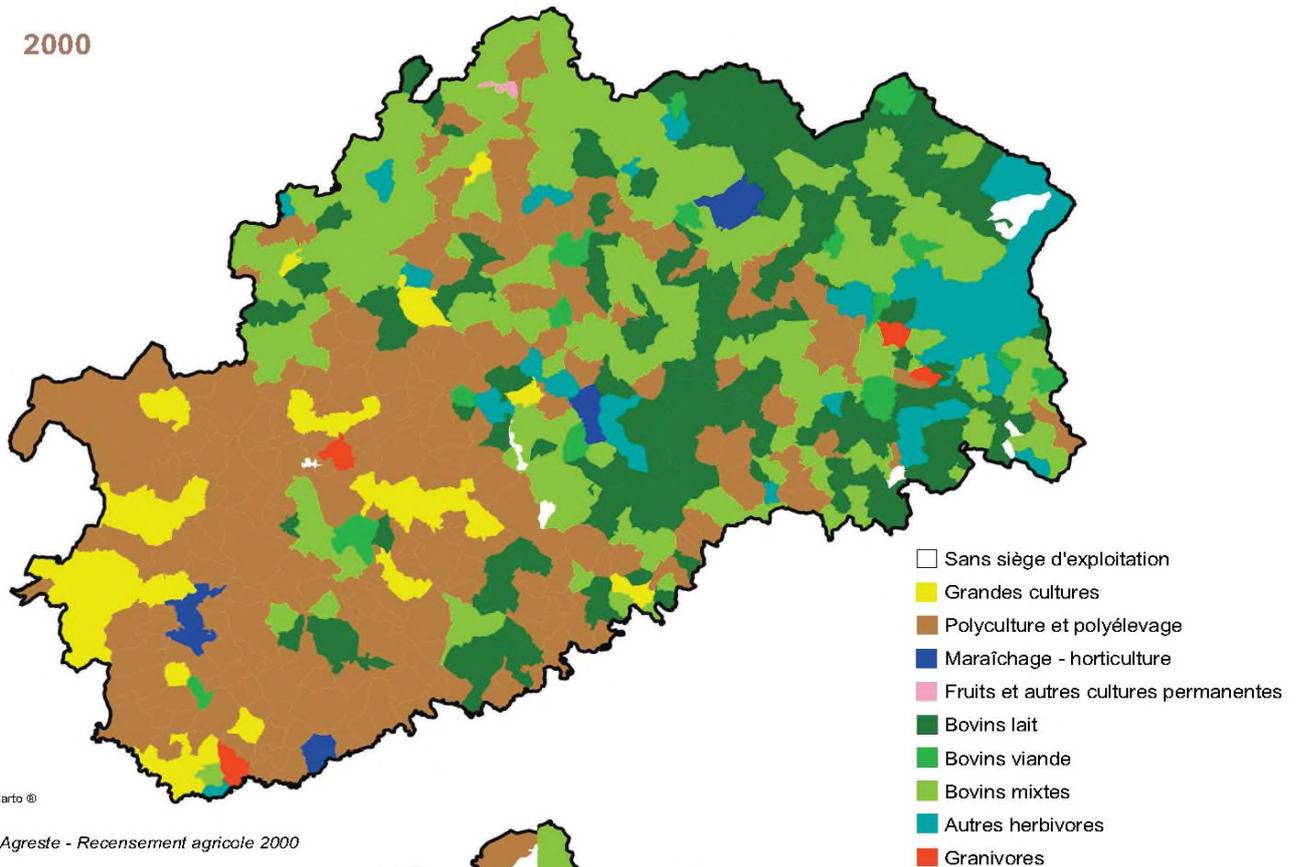
Soyez assurés de notre complet dévouement.

**Thierry CHALMIN,
Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône.**

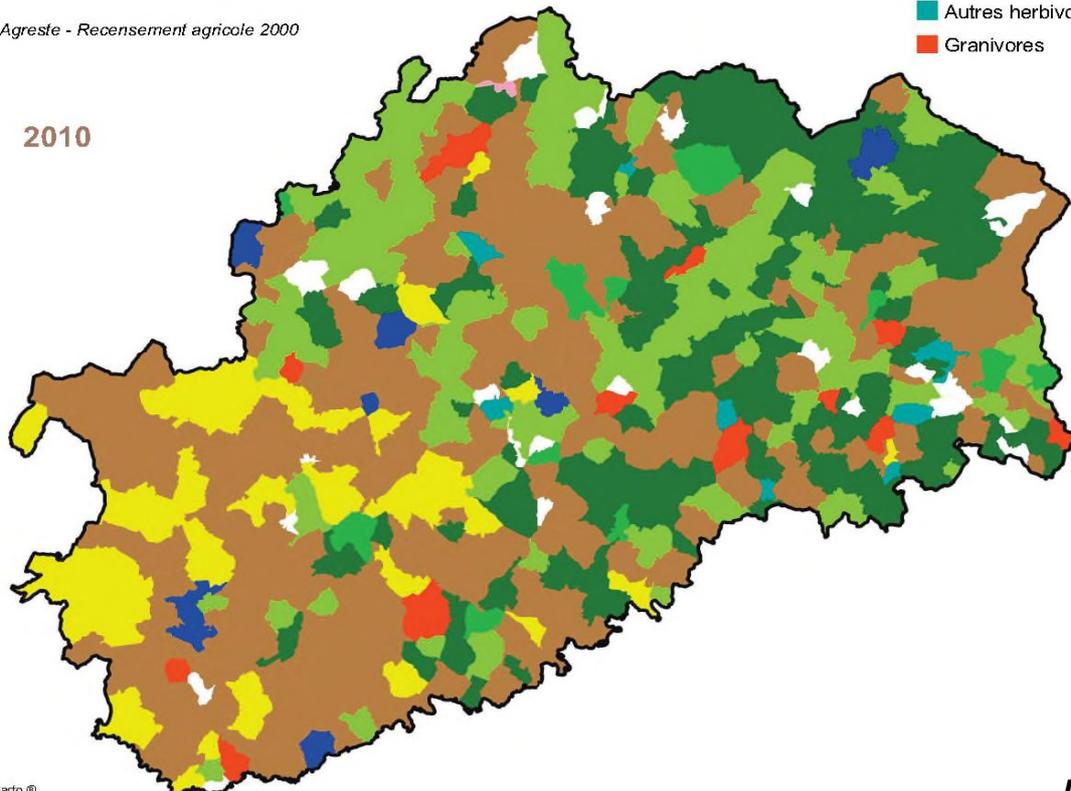


Orientation technico-économique de la commune : les grandes cultures progressent aux dépens de l'élevage

2000



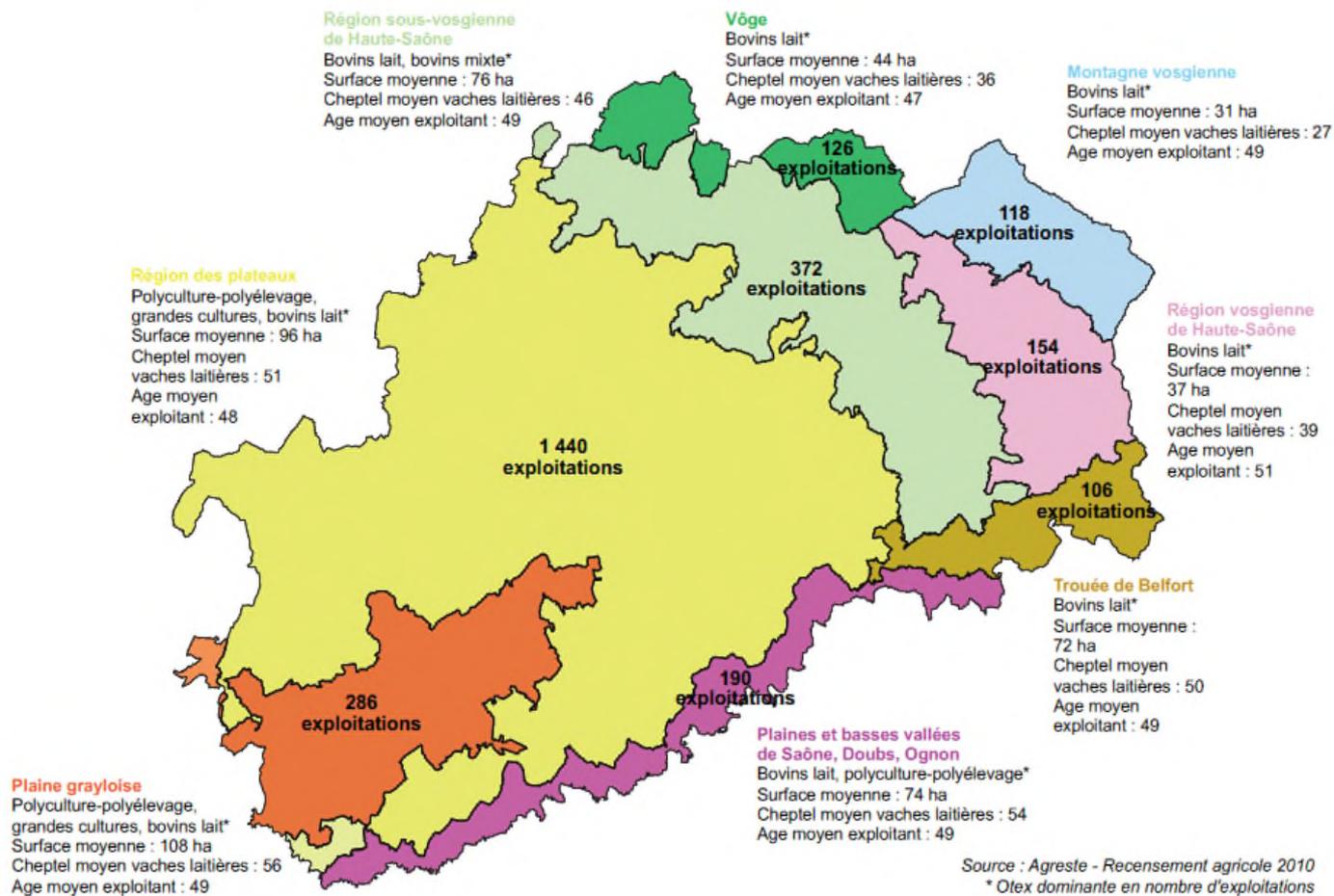
2010



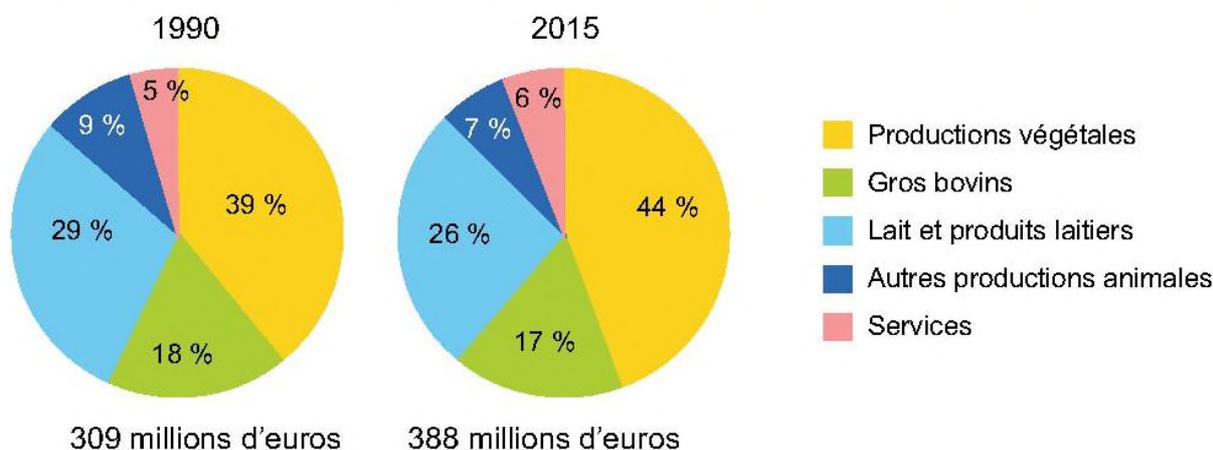
Chiffres clés de la Haute-Saône



A l'ouest, les grandes cultures, à l'est l'élevage laitier



Une production agricole dominée par les productions végétales





Les évènements marquants

Ces 6 années ont été marquées par des évolutions conséquentes, des changements profonds dans l'environnement de notre secteur d'activités qui ont fortement impacté la vie des exploitations agricoles du département et celle de la Chambre d'agriculture.

Parmi ces nombreux bouleversements, nous pouvons mettre en avant :

- Les conditions climatiques qui entre le gel, la sécheresse - la canicule à 4 reprises, les fortes pluies et les inondations qui sont liées ont rythmé les campagnes agricoles n'épargnant aucune d'entre elles sur ces 6 années,
- Les conditions économiques (prix des produits et niveau des charges),
- Les conditions administratives (renforcement des réglementations, complexité du suivi administratif, retards dans les paiements, ...), qui ont abouti à des situations complexes, délicates et mis en difficultés un grand nombre d'exploitations du département. Les différents plans de soutien mobilisant l'État, la Région, le Département, les banques, les OPA et les structures économiques n'ont qu'en partie permis d'y faire face et malheureusement nombre d'exploitations ont cessé leur activité.



Ces 6 années ont été marquées par une crise morale, sociale et économique pour l'agriculture.

- La rencontre avec le Président de la République à Luxeuil où il a notamment été question de la révision du zonage des zones défavorisées, dossier crucial pour l'agriculture départementale qui aura fortement mobilisé. Le résultat est là, il ne reste plus qu'un petit point blanc sur la carte...
- La tenue d'une soirée de l'entrepreneuriat au féminin organisée avec les autres Chambres consulaires. Elle permet de mettre en avant l'investissement au quotidien des femmes dans l'économie locale, dans nos exploitations agricoles, les engagements professionnels et bénévoles au service d'une profession, des territoires sans oublier la vie familiale.
- Les rencontres d'une part avec les élèves et étudiants de Vesoul Agro Campus puis dans un second temps avec les enseignants de l'établissement. Le lien avec les établissements d'enseignement agricole apparaît indispensable pour les ancrer dans la réalité de notre activité agricole et celle des territoires. Le vivier des futurs installés-es, technicien-es agricoles est là, il nous appartient de leur montrer les atouts des multiples métiers de l'agriculture.
- L'accueil du congrès des Chambres d'agriculture de Franche-Comté au Parc des Expositions à Vesoul. Le projet des Chambres de Franche-Comté pour mutualiser nos moyens a été rattrapé par la réorganisation territoriale décidée par le Gouvernement.
- La fusion des régions qui a entraîné une nouvelle organisation des Chambres à l'échelle de la grande région Bourgogne/Franche-Comté, avec notamment la création de la Chambre régionale BFC au 1^{er} janvier 2016, le transfert des personnes s'occupant des fonctions ressources en juillet 2017 et des missions renforcées de l'échelon régional.
- Cette loi NOTRe portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République en donnant de nouvelles compétences aux Régions a profondément modifié les soutiens à l'agriculture, il en est de même avec la gestion des fonds européens confiée à l'échelon régional.



2013-2018



La vie de la Chambre d'agriculture

La Session : composée de 44 élus issus des 5 collèges représentant l'ensemble des acteurs du monde rural, plus 2 membres du CRPF et 1 membre associé ; Elle s'est réunie à 22 reprises dont 8 fois à l'extérieur pour traiter les sujets départementaux, régionaux, nationaux et européens et tout particulièrement :

- La situation économique de l'agriculture départementale à plusieurs reprises au regard de la conjoncture très compliquée de ces 6 années
- La PAC
- L'agriculture périurbaine
- La politique de l'Installation en agriculture
- Le SDAGE – schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin RMC
- La réforme territoriale
- La loi d'Avenir agricole
- La forêt et sa valorisation (en partenariat avec le CRPF)
- Agriculteur – producteur d'énergie : un métier d'avenir ?
- La résilience des systèmes d'élevages haut-saônois
- Eau et Agriculture : ça coule de source
- L'agriculture biologique : une filière en plein développement
- Les Etats généraux de l'alimentation
- Les attentes et les comportements des consommateurs à l'horizon 2025
- L'adaptation au changement climatique



Sans oublier chaque année le compte rendu des activités qui permet d'aborder en détail tous les dossiers dans lesquels la Chambre s'est impliquée et les questions budgétaires et administratives indispensables au bon fonctionnement de notre Chambre consulaire.

Ces sessions se tiennent en présence du Préfet et du Président du Conseil Départemental ou de leur représentant. Nous mobilisons à cette occasion autant que possible nos élus politiques, députés et sénateurs, pour faire remonter nos préoccupations.





La vie de la Chambre d'agriculture

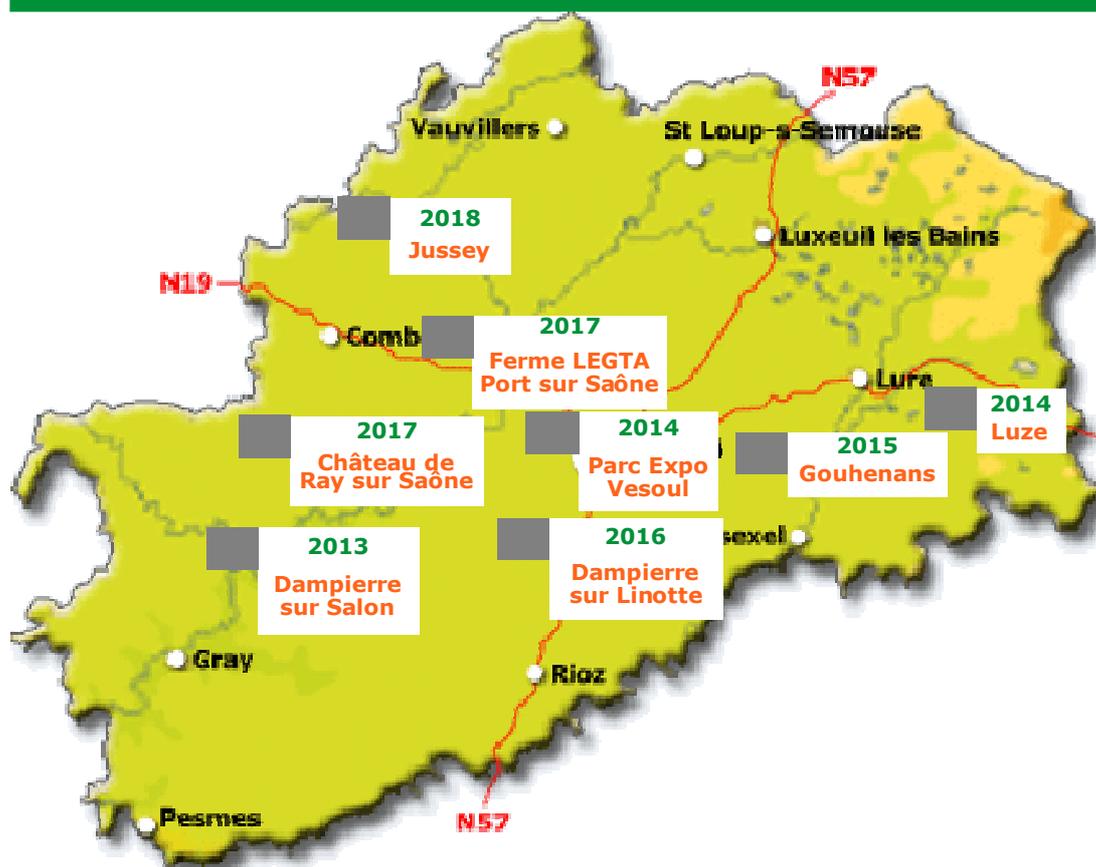
Le bureau : Composé de 12 membres de droit et de 5 invités permanents, il se réunit chaque mois (11/12) pour faire le point sur les dossiers d'actualités, orienter, décider et administrer la Chambre d'agriculture.

Il est allé à la rencontre de la SAHGEV à Gevigney piloté par le Président de la CCI Jean-Luc QUIVOGNE, du laboratoire interprofessionnel de Rioz, pôle important pour la filière laitière standard du Grand Est, du Lycée agricole rebaptisé Vesoul Agro Campus pour échanger sur le projet d'établissement et a accueilli à 2 reprises Mme Sophie FONQUERNIE, Vice-Présidente de la Région BFC en charge de l'agriculture, ainsi que MM. Christian DECERLE (Président de la Chambre régionale BFC) et Jean-Pierre FLEURY (Président de la FNB et du COR Élevage de BFC) pour faire prendre conscience des réalités de l'agriculture départementale.

Les élus participent également à la vie de la Chambre Régionale d'Agriculture en assistant aux différents Bureaux, Sessions, Comités Directeurs, COR, ...

- 2 Comités d'orientation et 4 Commissions :
 - ⇒ COTI : Comité Orientation-Installation-Transmission
 - ⇒ Comité d'Orientation de l'Élevage
 - ⇒ Commission d'Aménagement rural
 - ⇒ Commission Environnement-Eau-Énergie
 - ⇒ Commission Entreprises-Économie-Conseil
 - ⇒ Commission Formation

CARTE DES SESSIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE 2013 ET 2018



2013-2018



La vie de la Chambre d'agriculture

La démarche qualité au service de la satisfaction de nos clients :



CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE HAUTE-SAONE

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES

DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS

- CONSEIL
- ÉTUDE
- DIAGNOSTIC

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



Agence locale : www.lesafnor.fr

2013-2018



La vie de la Chambre d'agriculture

Depuis 2014, La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est certifiée par l'AFNOR pour ses actions de conseil (dont le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires) et depuis fin 2016 pour ses prestations de diagnostics et d'études. Elle fait ainsi partie, avec 85 chambres d'agriculture, du premier réseau de conseil agricole et territorial certifié.



Lancée en 2013 dans le cadre de l'obligation d'agrément du conseil phyto, la Démarche Qualité des Services (DQS) s'est imposée à la Chambre d'agriculture comme une démarche très structurante ayant permis notamment :

- ⇒ La professionnalisation et l'harmonisation d'un certain nombre de prestations de services,
- ⇒ L'écoute des besoins et l'amélioration de la qualité de service (accueil, clarté des documents, gestion des réclamations...),
- ⇒ La prise en compte de la satisfaction des clients, agriculteurs ou collectivités.

Ces apports renvoient directement aux engagements qualité pris par le réseau des Chambres d'agriculture.

La DQS a permis l'expression d'une stratégie en lien avec la stratégie des Chambres d'agriculture au niveau national : Être la référence du développement des agriculteurs et des territoires. Celle-ci se décline au niveau du département en politique Qualité et par la mise en place d'indicateurs de pilotage de cette politique Qualité.

Par souci de cohérence et pour couvrir un plus large domaine, le champ des prestations certifiées a été étendu aux diagnostics et études. Depuis lors, le bilan qualité « donne à voir » sur l'essentiel des activités de prestations réalisées à la Chambre d'agriculture.

Dans un contexte organisationnel et financier de plus en plus changeant, la DQS évolue vers une approche plus intégrée au pilotage de la Chambre d'agriculture et doit devenir un véritable outil de management au service du pilotage de la performance de la Chambre d'agriculture.

Contact : Philippe BOULIER



La vie de la Chambre d'agriculture

Les résultats du bilan qualité 2017 :

ACCUEIL



99% des clients ayant répondu sont satisfaits de l'accueil reçu et de leur orientation vers les bons interlocuteurs.
Valeur moyenne nationale 2016 : 95.7 %



Taux de réponse aux fiches contact dans les 5 jours⁽¹⁾.
Valeur moyenne nationale 2016 (56 CA certifiées) : 83 %.

(1) Engagement de service : En cas d'indisponibilité, rappeler son interlocuteur dans un délai maximum de 5 jours.

ÉCOUTE



95% des clients ayant répondu sont satisfaits du niveau d'écoute des conseiller(e)s.
Valeur moyenne nationale 2016 : 91.7 %



Nombre de nouveaux besoins⁽²⁾ enregistrés dans l'année (13 en 2016).
Valeur moyenne nationale 2016 : 36 (avec option formation).

(2) Nouveau besoin : Service gratuit ou payant actuellement non rendu à la Chambre d'agriculture.

PRESTATION



Satisfaction globale :



95% des clients enquêtés se déclarent satisfaits de la prestation dont ils ont bénéficié (note supérieure à 7 sur une échelle de 10).
Valeur moyenne nationale 2016 : 92 %

Efficacité :



95% des clients enquêtés se disent satisfaits des résultats obtenus grâce à la prestation dont ils ont bénéficié.
Valeur moyenne nationale 2016 : 88.4 %

Expertise :



90% des clients enquêtés se disent satisfaits du niveau d'expertise des conseiller(e)s.
Valeur moyenne nationale 2016 : 90.3 %



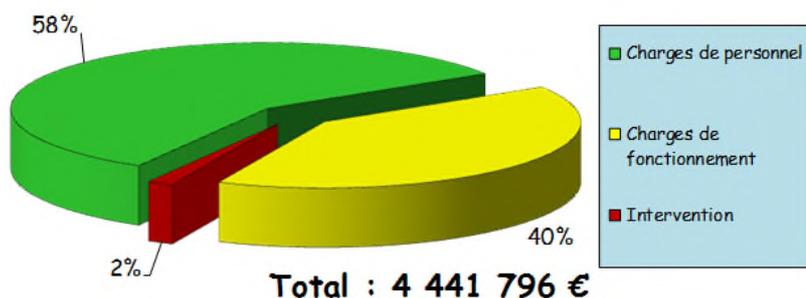
Les moyens humains et financiers

Une équipe de 45 collaboratrices et collaborateurs (40,8 ETP) dont l'effectif a volontairement été maintenu pour faire face aux nouvelles missions qui nous sont régulièrement attribuées et être en capacité de répondre à la diversité des attentes et des besoins des agriculteurs. En 2017, en application du décret du 13 mai 2016, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté ont regroupé leurs fonctions dites supports (informatique, comptabilité, ressources humaines, achats) au sein de la Chambre régionale, à cette occasion 5 personnes ont basculé à la CRA le 1^{er} juillet 2017.

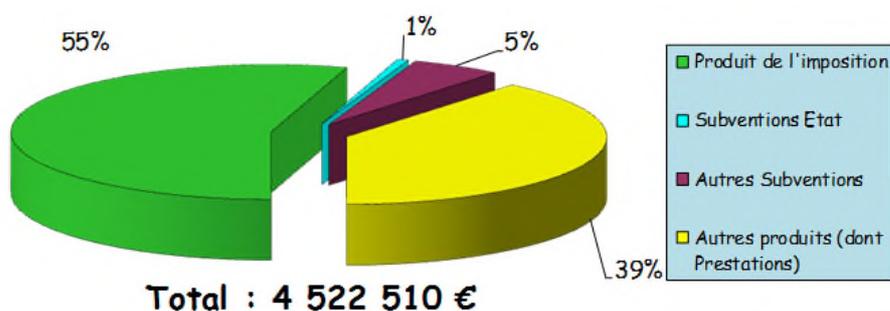
Un budget de 4,5 millions d'€ constitué à 55% de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB), à 39% de conventions et prestations de services développées auprès des agriculteurs et des collectivités et pour 6% de subventions (Union Européenne, État, Conseil Régional, Conseil Départemental...). Rappelons la ponction en 2015 de 836 000 € sur notre fonds de roulement pour contribuer à la résorption des déficits publics.

Ces moyens sont consacrés à hauteur de 25% à la mission consulaire de représentation auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et des multiples instances départementales, régionales ou nationales et à hauteur de 75% sur nos interventions auprès des agriculteurs et des collectivités, sur les missions de service public déléguées par l'Etat (CFE, IPG, Apprentissage, Installation).

LES DÉPENSES

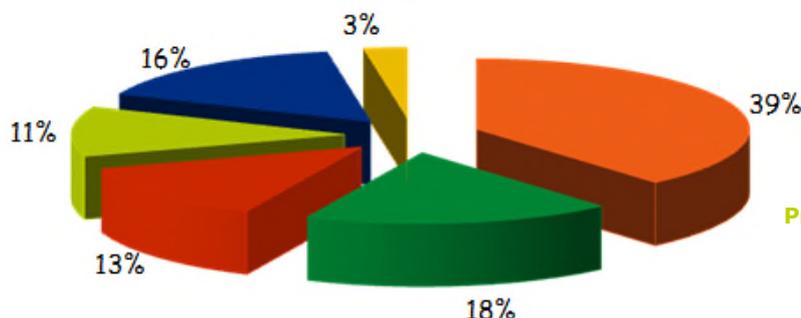


LES RECETTES



MISSION D'INTERVENTION

RÉPARTITION DU COÛT DES PROGRAMMES



35,28 ETP
Coût de 3 390 449

Moderniser les exploitations

Maîtriser les coûts de production

Recherche de la valeur ajoutée

Protéger la qualité de l'eau et de l'environnement

Gérer l'équilibre entre agriculture et territoires

Informier et communiquer



Les missions de service public

Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et appui juridique

Le CFE, service public par délégation de l'État, est un guichet unique qui permet en un même lieu d'enregistrer tout événement pouvant intervenir sur les exploitations agricoles.

Avec 420 dossiers traités par an sur les 6 dernières années, le CFE enregistre en moyenne par an :

- Créations : 106 personnes physiques et 20 sociétés
- Modifications : 46 personnes physiques et 140 sociétés
- Radiations : 64 personnes physiques et 7 sociétés
- Demande d'ACCRES : 34
- Indivision : 3

Registre de l'Agriculture

Annoncé depuis des mois, le registre sera mis en place au 1er janvier 2019. La Chambre d'agriculture de Haute-Saône a traité les fichiers erreur permettant d'obtenir un fichier fiable.

Service Juridique

Le service juridique de la Chambre d'agriculture a, comme chaque année, apporté son concours à chaque personne l'ayant sollicité, que ce soit à titre interne : au profit des agents de la Chambre ou à titre externe : au profit des ressortissants du monde rural et de l'Association des Maires de France de Haute-Saône (AMF 70). L'intervention des deux juristes permet de désamorcer les conflits et de proposer des solutions amiables. Avec Christine Yoder, le Service Juridique traite les problèmes juridiques liés aux Associations Foncières de Remembrement.

Contacts : Bernard LAUCOU, Élise GILLOT, Astrid LAHACHE

Installation - Transmission

En 2011, les missions de service public relatives à l'installation des jeunes agriculteurs et à la transmission d'exploitation réalisées par l'ADASEA, ont été confiées par la loi aux Chambres d'agriculture.

Depuis 2013, la Chambre d'agriculture a traité les dossiers suivants :

- Répertoire Départ Installation - RDI : 126 inscriptions (24 en 2018)
- Déclaration d'intention de cessation d'activité - DICA : 91 (11 en 2018)
- PIDIL devenu AITA en 2018 - dossier d'Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture : 15 dossiers (4 en 2018)
- Aide à l'inscription anticipée au RDI : 14 (arrêt fin 2017)
- Aide à la Réinsertion Professionnelle - ARP : 9 (0 en 2018)
- Instruction dossier de demande d'aides à l'installation : 207 dossiers présentés en CDOA (35 en 2018)

L'ensemble du dispositif Installation-Transmission est détaillé plus loin.

Contacts : Marie-Odile LAMBERT-BLINETTE et l'équipe ODASEA

Apprentissage

Depuis l'automne 2006, la Chambre d'agriculture enregistre les contrats d'apprentissage des employeurs du département cotisant à la MSA.

Pour la période 2013-2018, la chambre d'agriculture a enregistré près de 900 contrats (150/an).

Diplômes préparés sur les 6 dernières années :

- 22 % : CAPA-BEPA-BPREA (19 % en 2018)
- 41 % : BAC Pro et BTA (44 % en 2018)
- 21 % : BTS (23 % en 2018)
- 16 % : Certificat de spécialisation, Licence et Master (14 % en 2018)

Contact : Marie-Odile LAMBERT-BLINETTE, Astrid LAHACHE

**MODERNISER LES
EXPLOITATIONS
ET ACCOMPAGNER
LES PROJETS DES
AGRICULTEURS**

p.15 à 26

**MAÎTRISER
LES COÛTS DE PRODUCTION**

p.27 à 33

**RECHERCHE
DE LA VALEUR AJOUTÉE**

p.34 à 39

**PROTÉGER LA QUALITÉ
DE L'EAU ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

p.40 à 45

**GÉRER L'ÉQUILIBRE ENTRE
AGRICULTEURS ET
TERRITOIRES**

p.46 à 52

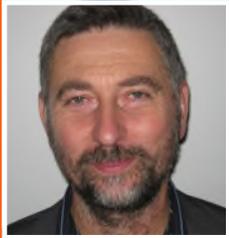
**INFORMER
ET COMMUNIQUER**

p.53 à 58

**MODERNISER LES EXPLOITATIONS
ET ACCOMPAGNER
LES PROJETS DES AGRICULTEURS**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE



Comité d'Orientation Élevage, présidé par Michel DAGUENET

Durant cette mandature 2013-2018, le dossier des abattoirs a connu son épilogue. En effet, en 2007, la Chambre d'agriculture s'était vu confier une mission de coordination et de mise en relation des différents acteurs de la filière viande départementale. Les outils d'abattage nécessitaient d'importants travaux de mise aux normes, leur avenir était menacé. Après de multiples réunions, rendez-vous, projets, etc. ... qui ont occupé toute la mandature précédente, celle-ci a commencé en 2013 avec l'inauguration de l'abattoir de la Motte à Pusey et le début des travaux de réhabilitation du site de Luxeuil. Nous avons ensuite connu la fermeture de Vesoul. En 2018, un recalibrage du dossier financier luxovien a été nécessaire et chacun y ayant mis du sien, nous devrions entamer une période de stabilité dans le monde de l'abattage haut-saônois.

Autre dossier pour lequel six années ne suffisent pas, l'IGP Cancoillotte. Fin 2013, se constituait l'Association pour la Promotion de la Cancoillotte. En 2015, c'était le dépôt du dossier à l'INAO, en 2017 nous avons reçu la Commission d'enquête et 2018 voit les réponses à ladite Commission et la dernière touche au cahier des charges pour un aboutissement au niveau français en 2019, puis la transmission au niveau européen.

A mi-parcours, la fusion des régions nous a conduit à la création de la nouvelle Chambre régionale avec des comités d'orientation BFC. D'un point de vue pratique, les dossiers élevage ne sont plus franc-comtois et nos interlocuteurs DRAAF et Conseil Régional de même. Aujourd'hui, la nouvelle organisation est en place mais dans une dimension plus complexe à appréhender pour les élus. C'est dans cette dimension que les dossiers de modernisation des bâtiments d'élevage devront être travaillés à partir de 2019 pour l'après 2020.

2016 aura connu la fin du Livre Zootechnique et le début de l'IPG confié à l'EDE de Franche-Comté. Cette évolution rationnelle aura permis de maintenir l'évolution des tarifs tout en faisant face à un besoin croissant d'appui aux éleveurs déstabilisés par un contexte difficile.

Agrilean, après les premières réalisations 2017 prend son rythme avec 45 dossiers cette année. Partant d'un objectif d'optimisation de l'EBE de nos exploitations, nous nous retrouvons malgré nous à l'employer pour réaliser les audits d'exploitation suite aux difficultés rencontrées en 2016 et hélas 2017 en remettant une couche. Un premier défi immédiat, passer le cap avec nos cheptels et ensuite plus que jamais, un appui sera nécessaire à nos élevages pour valoriser, développer, se remettre en cause, optimiser.

A deux reprises, 2013 et 2016, le Festival de l'élevage a été l'occasion de rassembler les éleveurs et leurs partenaires pour mettre en avant notre métier d'éleveurs.

**Rendez-vous pour une prochaine
édition les 5-6 et 7 avril 2019.**



BÂTIMENT

Une volonté de moderniser

L'équipe bâtiment a accompagné les éleveurs en réflexion de projet que ce soit dans l'optimisation des installations existantes ou dans la réflexion autour de nouveaux projets.

Cet accompagnement prend différentes formes tant au niveau technique, réglementaire ou administratif et se traduit par différentes prestations :

- ⇒ de l'avant-projet sommaire (réflexion, esquisse et chiffrage) et la vérification des capacités de stockage des effluents, au dossier de permis de construire et la mise à jour de la déclaration ICPE, voire au dossier de demande de subvention et au plan d'épandage, et pour certains à l'estimation de la valeur vénale des bâtiments (pour l'évaluation des parts sociales ou la cession/reprise).

Au cours de la mandature, l'aide à la modernisation des bâtiments agricoles est passé du PMBE (Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage) au PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles).

Sur 207 dossiers déposés de 2013 à 2018, 188 l'ont été avec l'appui de l'équipe bâtiment et 147 d'entre eux (liés au PCAE) ont fait l'objet de la réalisation ou de la mise à jour d'un plan d'épandage.

Avant le dépouillement du second appel à candidature 2018 du PCAE, ce sont déjà 180 élevages qui ont bénéficié de ces programmes d'aide pour leurs investissements. Ainsi, sur 33 500 000 € d'investissements présentés, environ 19 000 000 € étaient éligibles aux aides. Les différents financeurs (FEADER, Etat, Conseil Régional, Conseils Départementaux) ont apporté 6 500 000 € de subventions à ces 180 élevages.



Malgré une conjoncture délicate, il faut noter à travers cette dynamique d'investissement une volonté des exploitations de Haute-Saône de continuer à investir pour moderniser leurs installations ; 19 dossiers en 2013, 26 dossiers en 2014, 29 dossiers en 2015, 32 dossiers en 2016, 46 dossiers en 2017 et près de 55 dossiers en 2018 !

Contacts : Emmanuel BABIN, Marc TOLLOT, Martin TRUCHOT

De 2013 à l'automne 2018, ont été élaborés par l'équipe bâtiment:

- une trentaine d'avant-projet,
- 23 permis de construire,
- les capacités de stockage des effluents sur 120 exploitations,
- Une déclaration ICPE pour 60 élevages.

Parallèlement à cette activité, l'équipe bâtiment est régulièrement sollicitée pour l'estimation de la valeur vénale des bâtiments agricoles, dans le cadre des cessions/reprises, mais aussi pour l'évaluation des parts sociales lors de l'évolution des structures d'exploitation ; cela représente de 10 à 15 estimations par an.

RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE

Des études et analyses technico-économiques pour le conseil et la prospective



L'activité du Réseau d'Élevage est portée par une équipe régionale, composée de 3 ingénieurs départementaux, encadrée par la Chambre Régionale d'Agriculture, et conduite en partenariat avec l'Institut de l'Élevage (IDELE).

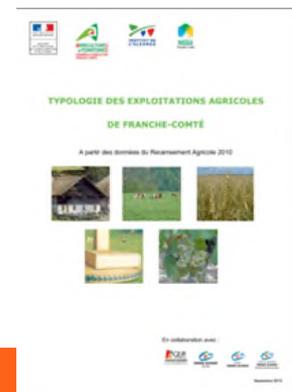
Le réseau a un rôle d'observatoire. Il met au point des références sur les systèmes d'exploitation mis en œuvre par les éleveurs de la région. Il fournit des références et des outils en appui au conseil global.

Une base de données régionale sur les systèmes laitiers est mise à jour annuellement.

La deuxième fonction du Réseau d'Élevage est la recherche appliquée. Elle comprend la réalisation d'études et d'analyses pour anticiper les changements et/ou répondre aux questions posées à l'agriculture en prenant en compte les spécificités territoriales.

Enfin, la dernière mission du Réseau d'Élevage est la diffusion des référentiels et des outils produits.

Contact : Marie-Christine PIOCHE



2013 :

11 exploitations laitières suivies (systèmes maïs et foin de plaine) sur 35 en Franche-Comté.
Publication de la «Typologie des exploitations agricoles de Franche-Comté» réalisée à partir des données du Recensement Général Agricole 2010 dans le cadre d'un partenariat entre la DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture.

2014 :

7 exploitations laitières suivies (systèmes maïs et foin de plaine) sur 30 en Franche-Comté.

Depuis 2015 :

4 exploitations laitières suivies (système maïs) sur 19 en Franche-Comté.

MODLAIT

Avec la fin des quotas, comment optimiser sa production par rapport à sa structure d'exploitation mais également par rapport aux besoins de sa laiterie et de la filière ?

Pour répondre à cette question, MODLAIT, démarche d'accompagnement technico économique, a été construite à l'échelle régionale.

MODLAIT a pour objectifs de :

- Mieux **comprendre** les enjeux économiques et les interactions entre la laiterie, la filière et les exploitations,
- **Mesurer** le niveau de cohérence de l'exploitation du point de vue technique, économique et environnemental,
- **Accompagner** le producteur dans la construction de son projet d'exploitation à l'échelle des 5 prochaines années.

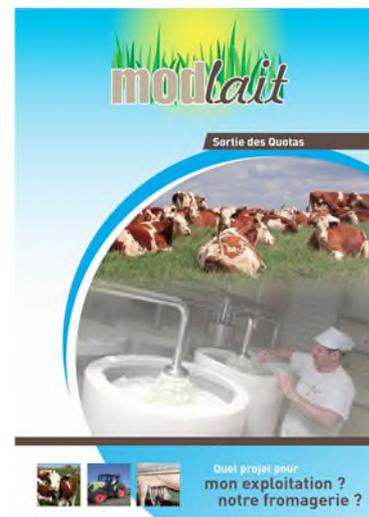
Cette démarche, co-animée par la Chambre d'agriculture et Haute-Saône Conseil Élevage, a été proposée aux producteurs et aux entreprises laitières haut-saônois à partir de 2013. Elle prend la forme d'un accompagnement de groupes de producteurs sur 3 ans avec en moyenne deux rencontres collectives et un accompagnement individuel par an. Le financement de cette action repose en partie sur les laiteries et les producteurs participants ; le reste étant supporté par la Région, France Agrimer et VIVEA.

A la constitution du groupe, les producteurs prennent un temps pour analyser le fonctionnement de leur laiterie, pour comprendre les enjeux auxquels elle doit faire face dans le contexte laitier mondial actuel, pour connaître ses perspectives de développement et ses attentes. Ces données sont ensuite actualisées chaque année.

Le fil conducteur des différentes rencontres au cours des 3 ans est la recherche de pistes d'optimisation du fonctionnement et du revenu des exploitations à partir d'analyses de groupe de leurs résultats technico économiques, en utilisant la méthode COUPROD de l'IDELE. Des visites d'exploitations du groupe permettent aux producteurs de mieux se connaître et de comparer leurs choix techniques. Plusieurs thèmes techniques sont approfondis grâce à des apports complémentaires (autonomie alimentaire et protéique, élevage des génisses,...).

Au cours des 3 ans, afin d'aider les producteurs à construire leur projet d'exploitation, une analyse des capacités de production des exploitations est réalisée. Elle permet d'identifier les facteurs limitant la production laitière et leurs marges de manœuvre. De plus, la question de l'autonomie alimentaire est abordée à travers la réalisation de bilans fourragers sur les exploitations et l'approfondissement de la qualité des fourrages récoltés.

Contact : Marie-Christine PIOCHE



3 groupes de producteurs ont été accompagnés dans la démarche MODLAIT de 2014 à 2018 :

- 12 producteurs Pâturages Comtois à partir de 2014
- 14 producteurs Monts et Terroirs à partir de 2015
- 13 producteurs Ermitage à partir de 2016
- 100 analyses coût de production du lait réalisées
- analyse CAPACILAIT réalisée sur 38 exploitations
- 22 bilans fourragers réalisés.



AUDITS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Devant la crise sans précédent à laquelle fait face l'agriculture régionale en 2016, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé d'un plan d'actions mobilisant des moyens importants (près de 5 M€ de crédits régionaux sur 3 ans), et dans lequel figure une aide à la réalisation d'audits d'exploitations.

L'objectif de ces audits est de permettre aux exploitants agricoles de connaître leurs leviers d'actions et de disposer d'une feuille de route pour améliorer la rentabilité économique de leur exploitation, en prenant en compte les aspects humains et environnementaux (triple performance).

Leur première vocation est de permettre aux exploitants d'avoir une vision précise de la situation de leurs exploitations et d'anticiper les incidences des éventuels investissements ou réorientations de leur activité qu'ils souhaiteraient conduire sur leur résultat et leur trésorerie.

En Haute-Saône, en 2016, la Chambre d'Agriculture et Agri Conseil 70 se sont associés pour proposer une prestation aux agriculteurs prise en charge à 70% par le Conseil Régional (plafond de 1 500 € d'aide) sous la forme d'un «chèque-audit agricole». Dès 2017, la prestation Agrilean a permis de répondre aux demandes d'audits d'exploitation.

Contact : Marie-Christine PIOCHE

ÉTAPES À SUIVRE POUR LES BÉNÉFICIAIRES:

- 1** **Faire réaliser un devis** par l'un des prestataires ayant conventionné avec la région.
Liste disponible auprès des services : 0381616212
chequesaudits@bourgogne-franche-comte.fr
- 2** **Compléter le formulaire de demande d'aide** en ligne sur le site de la région :
<http://subventions.franche-comte.fr/sub/login-tiers.sub>
Ce dépôt doit avoir eu lieu avant la réalisation de l'audit.
- 3** **La région vous envoie un chèque-audit** et l'audit peut être réalisé par le prestataire choisi.
- 4** **Suite à la finalisation de l'audit**, il vous suffit de donner chèque-audit et de payer le montant restant au prestataire.

Chèques-audits exploitations agricoles

MODE D'EMPLOI

Conception : Région Bourgogne-Franche-Comté, direction des relations avec les citoyens, G.D.Cebelin

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ
www.bourgognefranche-comte.fr

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ
www.bourgognefranche-comte.fr

AGRILEAN

Une démarche de conseil innovante pour une production laitière efficiente.

Pour faire face au nouveau contexte caractérisé par la fluctuation des prix du lait et des charges, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône a apporté un nouveau service aux agriculteurs à travers la démarche AgriLEAN, un appui d'optimisation technico-économique initialisé dans les départements du Doubs et du Territoire de Belfort.

La prestation partenariale Agrilean fait intervenir le conseiller d'élevage laitier de Haute-Saône Conseil Élevage, le conseiller d'entreprise du CERFRANCE BFC et le conseiller approche globale de la Chambre d'agriculture. En pratique, les agents collaborent simultanément dans les exploitations et forment des équipes pluridisciplinaires, complémentaires et efficaces en conjuguant les compétences et outils de conseil de chacun.

- Approche technique pour le conseiller de Haute-Saône Conseil Elevage
- Stratégie d'exploitation et vision économique et financière pour le conseiller d'entreprise du CER France BFC
- Approche globale LEAN qui identifie les pratiques gagnantes permettant à l'exploitation de maximiser son revenu (EBE) et l'analyse agronomique de l'exploitation pour le conseiller Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

Contact : Aurore GESELL

C'est la synergie de ce partenariat qui permet d'identifier puis d'activer les différents leviers stratégiques permettant d'augmenter l'EBE d'une exploitation laitière.



AGRILEAN
une approche globale de proximité

AGRILEAN
une approche globale de proximité

Objectif : gain d'EBE !
L'heure n'est plus aux analyses complexes, mais à un diagnostic complet et rapide, faisant apparaître instantanément les points-clés de la rentabilité.

Un diagnostic instantané, pour agir sans délai
À l'issue d'un unique rendez-vous, identifiez immédiatement vos leviers pour cibler les actions gagnantes, quel que soit votre contexte :
• dans l'urgence
• en conventionnel ou en bio
• en phase de développement ou de conversion
• seul ou associé.

Securiser, stabiliser, optimiser
Efficace dans tous les systèmes, le diagnostic vous permet d'adapter votre plan de progrès à vos contraintes et au rythme souhaité. Pour un pilotage en finisse de votre exploitation.

De nombreux Semenciers, et des achats moins chers

Avec mon associé, nous n'étions pas très tendus au départ. Finalement, nous avons complètement repris notre organisation et optimisé notre travail

Un outil de détection Incomparable pour respecter vos spécificités

Un plan de progrès selon votre contexte économique et vos priorités
Agrilean est une démarche originale, adaptée au contexte local, structurée et efficace. Avec des objectifs personnalisés, selon votre projet d'entreprise et vos spécificités, pour agir sur :
• la trésorerie, la confiance des banques
• les investissements (bâtiments, matériel, ...)
• l'organisation du travail
• les marges et les résultats.

Le conseil simultané et concerté de 3 organismes
Bien entouré, vous êtes accompagné par les 3 organismes partenaires, réunis et coordonnés pour vous délivrer une recommandation objective et partagée. Par cette approche innovante, vous bénéficiez :
• d'un plan de progrès pertinent et convergent
• de l'accompagnement de vos conseillers pour sa mise en œuvre.

Restez maître de vos décisions
Parce qu'ils sont là pour vous écouter, les conseillers tiennent compte de vos objectifs et de vos aspirations personnelles, sans jamais décider à votre place quant aux actions à mettre en œuvre !

Des conclusions dès le 1^{er} jour, en interprétant les données à portée de main. Suffisant !

Une analyse efficace et précise

2015 :

Rapprochement des trois organismes que sont la CA70, HSCE, le CER France pour engager la mise en place d'un partenariat « Agrilean 70 »

2017 :

Publication d'articles et communication sur la démarche de conseil

Présentation de la démarche Agrilean au Crédit Agricole

13 contrats Agrilean signés - 6 Agrilean réalisés - 18 contrats Audits signés

9 Audits réalisés

2018 (jusqu'à octobre) :

22 contrats Agrilean signés - 26 Agrilean réalisés - 2 contrats Audits signés

10 Audits réalisés

PROJET INTERREG, PRODUCTION LAITIÈRE EFFICIENTE

Conception de l'outil LEAN, un outil de conseil technico-économique innovant

Dans le cadre de l'adaptation de la démarche Agrilean au département de Haute-Saône, la Chambre départementale d'agriculture s'est engagée dans un **projet Européen INTERREG** en partenariat avec la CIA 25-90, la CA39 et la FRI (Fondation Rurale Interjurassienne) Suisse.

Ce projet a pour objectif principal de promouvoir une production laitière efficiente dans le Massif Jurassien Franco-Suisse basée sur des systèmes durables de production, à travers une démarche de conseil pluridisciplinaire, du perfectionnement et des échanges d'expériences transfrontaliers.

Les travaux ont débutés avec des enquêtes réalisées sur le département de Haute-Saône et du Jura. Cette base de données a permis de construire l'outil **LEAN, un outil de conseil innovant spécifique à la Chambre d'agriculture.**

Il s'agit de typologies d'exploitations laitières fondées sur leur plus ou moins grande aptitude à s'adapter au contexte. Au final l'outil LEAN identifie les pratiques gagnantes propres à l'élevage et aux surfaces permettant à l'exploitation de maximiser son revenu (EBE). Cet outil fait partie intégrante de la démarche AGRILEAN.

A la suite et au sein du même projet, un travail de recherche sur la valorisation de la ration de base dans les systèmes laitiers a été réalisé.



Contact : Aurore GESELL

2015 :

Partenariat avec la CA25-90, la CA 39 et la FRI (Fondation Rurale Interjurassienne) Suisse dans le cadre du projet INTERREG PLE (Production Laitière Efficiente)

95 polyculteurs-éleveurs laitiers haut-saônois enquêtés sur leurs pratiques et le milieu pour la réalisation de l'outil de conseil LEAN.

2016 :

Analyse statistique multidimensionnelle de la base de données des 180 enquêtes réalisées en Haute-Saône et dans le Jura.

Etude des facteurs de variation capables d'influer sur les résultats économiques des différents systèmes enquêtés.

2017 :

Validation scientifique des résultats avec un cabinet externe « Optima »

Construction de l'outil typologique « LEAN », un outil de conseil innovant spécifique à la Chambre d'agriculture.

2018 :

Réalisation d'enquêtes sur les déterminismes de la valorisation de la ration de base

Création d'un outil de conseil sur la valorisation des fourrages

Organisation d'une journée d'échange transfrontalière en Suisse sur le thème des fourrages et de leurs valorisations dans la ration de base des laitières

L'ACCOMPAGNEMENT PAC

La nouvelle PAC, entrée en vigueur en 2015, a apporté son lot de modifications et complexités nouvelles, rendant de plus en plus demandeurs, les agriculteurs d'un appui complet ou d'une réassurance par la Chambre d'agriculture.

La Chambre d'agriculture s'est imposée depuis 2015 comme le principal interlocuteur des agriculteurs sur la thématique de la déclaration PAC.

Signe de la confiance de la profession, le nombre d'exploitations accompagnées dans leur télé-déclaration s'est fait croissant au fil du temps. Il est désormais question, via la loi ESSOC, que le réseau des Chambres d'agriculture voit ses missions de service public renforcées sur les thématiques d'information, d'appui au dépôt des demandes, d'assistance à leur mise en conformité.

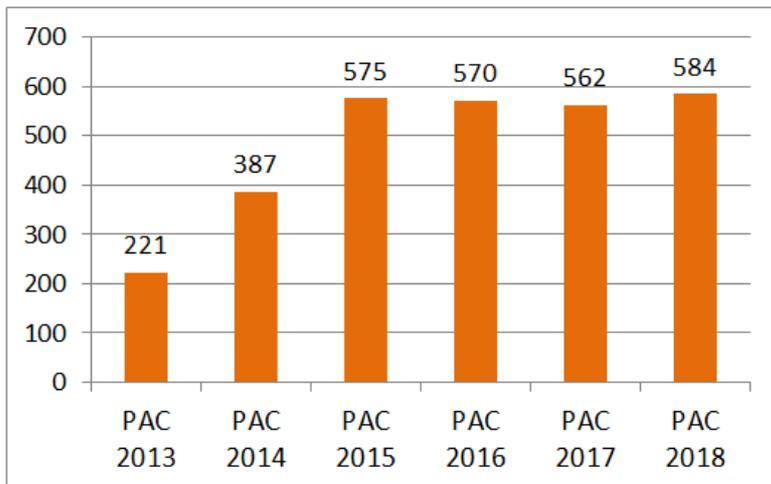
Cette activité ne se limite pas seulement à l'appui à la télé-déclaration des surfaces entre le 1^{er} avril et le 15 mai de chaque année.

Le suivi des dossiers et la veille de la Chambre d'agriculture sur ce sujet sont permanents pour être au fait de l'évolution de cette politique et apporter le meilleur service tout au long de l'année :

- La déclaration des aides animales les cinq premiers mois de l'année
- La modification des dossiers déclarés
- La demande d'Apports de Trésorerie Remboursables - ATR - pour les campagnes concernées (2015, 2016, 2017)
- L'interprétation des paiements passés
- La simulation des aides PAC à venir
- La mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques.

Au-delà de la mission d'appui aux agriculteurs, notre engagement PAC permet, en outre :

- La formation de scolaires et des partenaires du monde agricole,
- Le partenariat avec la DDT et les collectivités pour défendre les enjeux agricoles du département.



Nombre d'exploitations accompagnées sur télépac par an

Contacts : Pierric TARIN, Johanne DUMAGNY

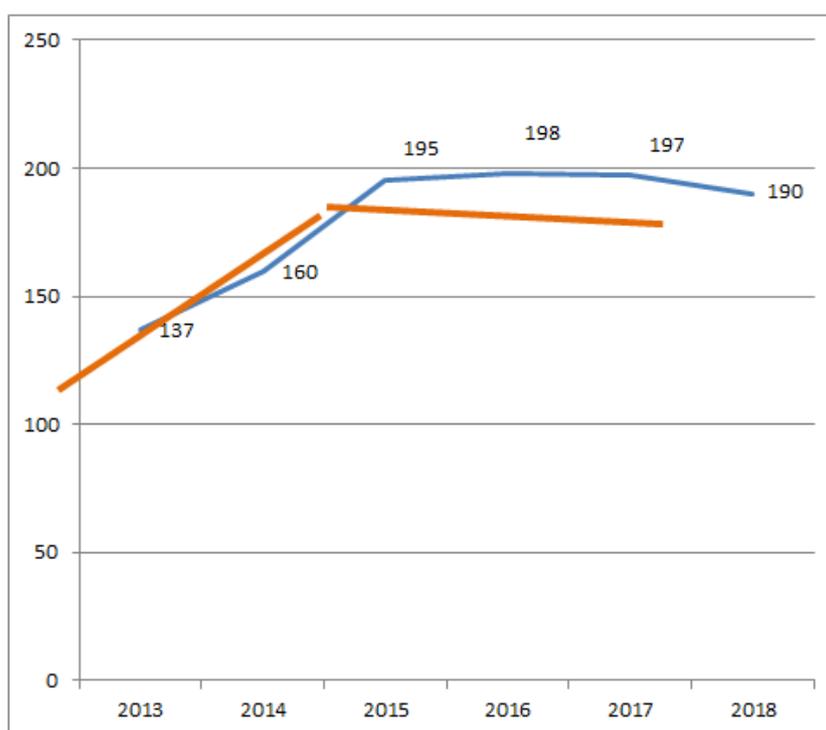


Né il y a plus de 10 ans maintenant, l'outil d'enregistrement réglementaire des pratiques, conçu par des conseillers Chambre d'agriculture a profondément évolué.

La Chambre d'agriculture commercialise cet outil informatique de suivi cultural dont les fonctionnalités se sont particulièrement étoffées ces 5 dernières années : création d'une application sur smartphone, gestion des stocks, calcul de marges et respect de l'évolution de la réglementation « directive nitrates ».

Si le nombre d'abonnés a d'abord suivi une forte progression, il stagne à environ 200 ces dernières années, compte tenu du développement d'outils concurrents d'une part, et du développement de l'agriculture biologique d'autre part.

La diffusion à un suffisamment grand nombre d'abonnés pour conforter sa place de leader du marché au niveau national reste un challenge pour les années à venir.



Nombre d'abonnés Mesp@rcelles ces dix dernières années

Contact : Pierric TARIN

INSTALLATION - TRANSMISSION

Comité d'Orientation-Transmission-Installation (COTI)

La Haute-Saône voit chaque année environ 56 jeunes de moins de 40 ans s'installer en agriculture avec ou sans les aides. Ce nombre d'installations ne correspond malheureusement pas au nombre de départs constatés (2 installations pour 3 départs). En 2018, nous avons accompagné 35 installations aidées.

Le renouvellement des générations est un enjeu essentiel pour l'agriculture haut-saônoise. Les difficultés liées à la reprise des exploitations, au métier lui-même, à l'environnement administratif, réglementaire et climatique accentuent le contexte économiquement difficile, et influent sur l'entrée dans le métier.

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône continue de soutenir, à son niveau, cette phase sensible de l'installation en :

- demeurant la porte unique d'entrée dans le parcours d'installation. Après avoir été labellisée : Point Info Installation, elle a reçu l'habilitation Point Accueil Installation (PAI) depuis le 01/01/2015, renouvelé en 2018 dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture.
- renouvelant et adaptant régulièrement son offre de services ; Nouvelles prestations à compter de 2018 : « Étude de faisabilité » et « Diagnostic d'exploitation à reprendre ».
- proposant un système de remise financière sur certaines de ses prestations, avec le chéquier Installation, mis en place en 2015.



De 2013 à 2018 :

- 276 chèquiers JA délivrés (1542 chèques de 100 €) / 178 chèques de 100 € utilisés à ce jour
- 531 cédants rencontrés au PAT (72 en 2018)
- 224 cédants accompagnés individuellement (22 en 2018)
- 2466 mises en relation cédants/candidats (216 en 2018)
- 916 porteurs de projets rencontrés en PAI (177 en 2018)
- 52 stages PROFOREA entre 2013 et 2017, 24 Start'Agri en 2018
- 90 opérations de communication (15 en 2018)
- 120 articles de presse (20 en 2018)
- 215 installations aidées (35 en 2018) et 144 avenants (24 en 2018).

Contacts : Laëticia FAYARD, Amélie CUSSEY, Mireille GALMICHE, Astrid LAHACHE

Et chaque année :

- **Présence des PAI et PAT dans les manifestations : Forum emploi, Finale Départementale des Labours, Festival de l'élevage**
- **3 réunions d'information sur la transmission avec la MSA**
- **1 journée Installation en agriculture biologique**
- **Environ 6 interventions dans les établissements de formations agricoles**
- **Forum Installation-Transmission organisé en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs.**
- **Formation « Transmission et retraite : je m'y prépare »**

FORMATION

En appui à ses actions de développement, avec le partenariat de l'AFPASA comme réalisateur, la Chambre d'agriculture a pour objectif d'apporter à chaque agriculteur, via la formation, de nouvelles compétences pour développer, adapter, organiser ses projets, prendre du recul et anticiper.

En 6 ans, les conseillers de la Chambre d'agriculture sont intervenus dans 450 journées de formation, et principalement sur :

- La thématique « Moderniser les exploitations » : 127 jours
- La « qualité de l'eau » : 163 jours
- La maîtrise du coût de production : 87 jours
- La recherche de valeur ajoutée : 72 jours

Depuis la mise en place du Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés, la Chambre d'agriculture met à disposition de l'AFPASA des conseillers Projet pour réaliser des entretiens avec les candidats à l'installation. En 6 ans, les conseillers de la Chambre d'agriculture ont réalisé 289 entretiens sur 347. La Chambre d'agriculture met à disposition du CEPPP 14 conseillers Projet, une responsable de Centre et une assistante.

Contacts : Marie-Odile LAMBERT-BLINETTE, Laurence COMBROUSSE



Des actions
de formation continue collectives
pour gagner en efficacité !



Former, perfectionner
accompagner



**MAÎTRISER
LES COÛTS DE PRODUCTION**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

ÉNERGIE

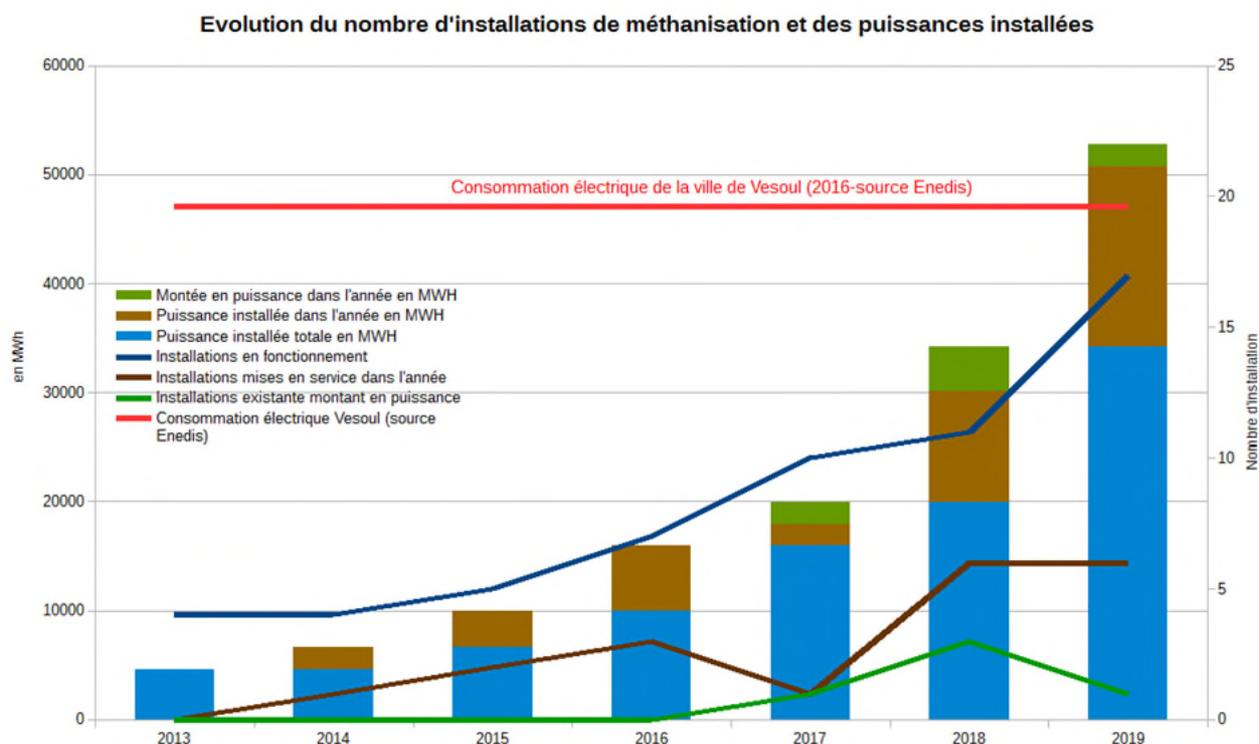
Une volonté de développer

Tout au long de la mandature, les conseillers « Énergie » : Claude LYAUTEY, Martin GRÉMONT puis Julien PARTY se sont attachés à accompagner les agriculteurs souhaitant réfléchir à la maîtrise de leur consommation d'énergie comme ceux souhaitant produire des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la production d'énergies renouvelables, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans des projets d'installation de panneaux photovoltaïques avec pour certains projet l'objectif de valorisation des surfaces de couverture de bâtiments agricoles pour la revente d'électricité, et pour d'autre le projet d'une installation photovoltaïque dimensionnée pour une autoconsommation de l'électricité.

La mandature a aussi vu le développement fort de la méthanisation, avec quelques projets collectifs en réflexion dont l'un devrait bientôt entrer en phase construction, et beaucoup de projets de méthanisation à la ferme. Les premiers projets étaient essentiellement tournés vers la production de biogaz dans une filière de cogénération pour la vente d'électricité, et depuis quelques mois les projets d'injection de biogaz dans le réseau se concrétisent.

La graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'installations avec les puissances développées.



Les installations de méthanisation du département (cogénérations et injections réunies) produiront fin 2019 un peu plus que la consommation électrique de la ville de Vesoul...

Contact : Julien PARTY

Dans le cadre de l'accompagnement sur les économies d'énergie :

- une cinquantaine de diagnostics de performance énergétique réalisés,
- le dépôt de 34 dossiers de demande de subvention au titre du Plan de Performance Energétique (mise en place de séchage de fourrages en grange solaire, de récupération de chaleur sur tank à lait, d'équipements économes en énergie sur robots de traite, de système de ventilation économe en élevage hors sol, d'isolation de laiterie / salle de traite / fromagerie, etc...).

CALCULER LES BESOINS DES PARCELLES, ENREGISTRER SES PRATIQUES ET PILOTER SA FERTILISATION

Calculer un plan prévisionnel de Fumure, enregistrer ses pratiques de fertilisation ou rédiger un registre phytosanitaire est très chronophage, et nécessite de disposer d'outils informatiques adaptés.

Pour accompagner les exploitants souhaitant déléguer une partie des tâches administratives d'une part, ou souhaitant optimiser les coûts de production des cultures d'autre part, **la Chambre d'agriculture propose au travers de la prestation TRAÇACULTURE des solutions adaptées aux attentes de chacun. Ainsi, 4 niveaux de prestation sont proposés aux exploitants depuis plusieurs années: Base, Sécurité, Tranquillité et Marges.**

Compte tenu de la plus value technico-économique apportée par cette prestation, **certaines exploitations font confiance à la Chambre d'agriculture depuis plus de 15 ans.** Une cinquantaine d'exploitation s'engage dans cette prestation chaque année. En fonction du niveau de prestation choisi, les exploitants bénéficient également d'un appui spécifique en cas de contrôle avec la présence d'un conseiller spécialisé le jour du contrôle.

Parallèlement à la prestation Traçaculture, il est proposé à tous les agriculteurs de Haute-Saône de réaliser des reliquats azotés en sortie d'hiver pour adapter de façon très précise les doses d'azote à apporter sur les cultures.

Tous les ans, 80 à 100 exploitants font confiance à la Chambre d'agriculture pour réaliser leurs reliquats azotés. Ainsi, chaque année 120 à 150 parcelles font l'objet de prélèvements de terre sur 3 horizons qui sont ensuite envoyés au laboratoire pour analyse.

Afin d'accompagner les exploitants agricoles dans le pilotage de la fertilisation azoté, la Chambre d'agriculture dispose de 2 appareils de mesure de la réflectance des plantes.

Ces appareils permettent de déterminer avec précision les doses d'azote à apporter sur les parcelles en blé.

Chaque année depuis 2013, une cinquantaine de parcelles a bénéficié de cet accompagnement.

Contact : Stéphane AUBERT CAMPENET



CONCOURS D'EXCELLENCE AGRO-ÉCOLOGIQUE « PRAIRIES FLEURIES »

Principal réseau d'organisation du Concours, maintenant intégré au Concours Général Agricole, les Chambres d'agriculture s'investissent pleinement dans l'animation de cette opération de valorisation des pratiques agricoles.

Depuis 2013, la Chambre d'agriculture organise les épreuves locales du concours Prairies Fleuries, et deux territoires participent régulièrement aux concours locaux, la moyenne vallée de l'Ognon et le plateau calcaire central et les Vosges saônoises, auxquels participent chaque année une dizaine d'exploitants agricoles.

Ces concours contribuent à sensibiliser les éleveurs à l'intérêt des prairies permanentes et faire reconnaître la compatibilité d'aptitudes agronomiques et écologiques aux parcelles. La Haute-Saône a plusieurs fois été distinguée lors de la remise des prix nationaux.

La possibilité de faire de la diversité des prairies un atout pour l'élevage commence à faire son chemin avec des formations animées par la Chambre d'agriculture sur les deux secteurs. Cette opération est directement complémentaire au projet CASDAR sur les prairies permanentes.

Contacts : Michel DELHON, Pascale GARRET

AGRO-ÉCOLOGIE

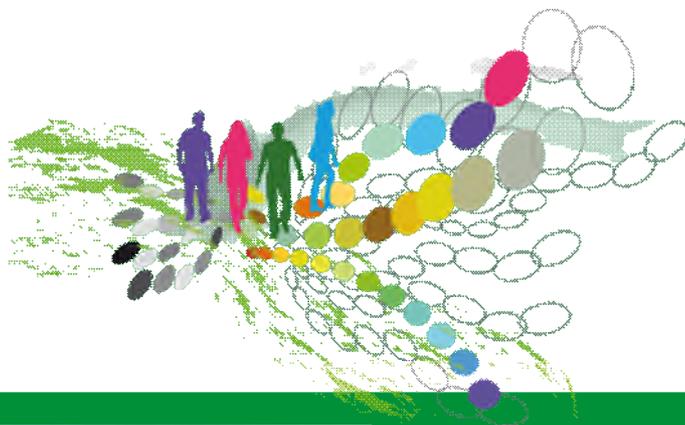
L'implication des Chambres d'agriculture dans le développement de l'agro écologie, impulsée par les Pouvoirs Publics depuis quelques années, a trouvé une concrétisation à partir de l'année 2017 dans le cadre d'actions conduites, en partenariat avec les établissements d'enseignement public agricole, dans le cadre du Réseau Rural Régional porté par la DRAAF.

Après le recueil et la valorisation des pratiques et des systèmes relevant de l'agro écologie en 2017, l'année 2018 a été consacrée à l'organisation de journées Portes Ouvertes, à la conception de vidéos témoignages et à la montée en compétences des conseillers.

Le développement et la vulgarisation de pratiques agro-écologiques devrait être confortés dans les années qui viennent comme mission stratégique dévolue par l'Etat aux Chambres d'agriculture.

Contacts : Philippe BOULIER, Céline BELUCHE, Michel DELHON

L'Agro-écologie
en Bourgogne-Franche-Comté



PROJET CASDAR

« Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité »

A l'issue du premier concours local « Prairies fleuries », un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs ont souhaité acquérir des références techniques et écologiques sur ces parcelles pour permettre leur valorisation durable dans les exploitations d'élevage.

En 2013, le projet intitulé « Un autre regard sur les prairies permanentes » est labélisé CASDAR. Animé par la Chambre d'agriculture pour le compte de BORPLACAL, ce programme porte sur le suivi de 30 prairies permanentes et 5 prairies temporaires représentatives des différents modes de gestion pratiqués localement entre 2014 et 2017. De nombreux partenaires, associations naturalistes (CBN, LPO, CEN) et organismes de la recherche agricole (INRA Nancy et AGROSUP Clermont) se sont mobilisés pour l'élaboration des protocoles, le suivi et la valorisation des données. Les agriculteurs locaux ont été intégrés au suivi du projet via le comité de pilotage, le comité technique et les autres instances locales d'animation.

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de grande fragilité économique, les références ainsi acquises permettront d'accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans des approches agro écologiques autour des prairies permanentes.

Les données collectées grâce au CASDAR et à la météo de l'herbe ont permis de construire la base du Rami fourrager® haut-saônois. Cet outil de conseil collectif permet de simuler ou de reconstituer, à partir de données du terrain, un système d'exploitation. Ce dernier servira de base pour une réflexion autour de la gestion des fourrages et de l'adaptation au changement climatique. Ces sessions de formation regroupent au minimum 4 agriculteurs et permettent d'échanger des pratiques, des points de vue et des conseils.

Contacts : Margaux REBOUL SALZE, Michel DELHON



Au cours de la mandature, le pôle machinisme / CUMA a accompagné les agriculteurs en réflexion sur leur mécanisation.

Les sollicitations sont de plusieurs ordres.

Soit dans un cadre collectif, souvent à travers les 55 CUMA du département CUMA, avec :

- L'aide au montage de 207 dossiers d'investissement pour plus de 11 millions d'investissements et un rythme d'environ 70 à 100 machines par an,
- L'accompagnement à plus de 110 assemblées générales de CUMA, sans compter les réunions de sections, conseils d'administrations,....
- L'accompagnement à des projets stratégiques : construction d'un bâtiment, d'une station phyto, réflexion emploi, acquisition d'un automoteur,...
- L'organisation des journées techniques conjointes sur l'épandage performant, le toast de protéagineux, et le triage et stockage à la ferme.

A noter que, si le nombre de CUMA n'évolue pas, la taille de celles-ci augmente sensiblement et nous atteignons plus de 1 000 matériels pour autant d'exploitations adhérentes.

Soit par des sollicitations individuelles que ce soit pour :

- des références techniques ou économiques faisant appel notamment au barème d'entraide annuel, l'estimation de la valeur vénale des matériels agricoles. Que ce soit dans le cadre des cessions/reprises, mais aussi pour l'évaluation des parts sociales lors de l'évolution des structures d'exploitation ; ce qui représente de 3 à 7 estimations par an,
- le relais d'opérations sur le banc d'essai moteur pour économiser du carburant et du contrôle des pulvérisateurs pour répondre à la réglementation et optimiser la qualité de pulvérisation.

Au cours de la mandature, l'aide à la modernisation des exploitations grâce au PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) et son volet investissements matériels et immatériels pour la réduction des intrants a représenté :

- **30 dossiers collectifs ou individuels,**
- **plus de 1.6 millions d'€uros d'investissements cumulés**
- **431 000 € d'aides.**

Contact : Philippe MONDELET



OPTIMISER SES MARGES EN GRANDES CULTURES, ÉVOLUTION SUR LA PÉRIODE

Groupes d'agriculteurs :

Depuis 2016, un groupe Optiplaine a été constitué. Un groupe déjà existant a été reconnu comme groupe 30000.

Un appui technique est maintenant assuré auprès des professionnels concernés par les **captages**. Depuis 2016, ce sont 10 tours de plaine qui sont assurés tous les ans.

Les **expérimentations** et les références de terrain, indispensables pour pouvoir conseiller au mieux les exploitations, sont davantage mises en place depuis 2016.

⇒ 1 journée de visite des parcelles du groupe T-Sol

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est depuis 2016 fortement **impliquée dans la surveillance biologique du territoire**. Elle assure les observations du département, la rédaction d'une partie du BSV Grandes Cultures et l'animation du BSV Grandes Cultures sur la grande région Bourgogne Franche Comté. 34 Bulletin de Santé du Végétal Grandes Cultures sont rédigés tous les ans. Dans ce cadre, une journée à destination des techniciens observateurs est organisée tous les ans.

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône en partenariat avec France Agrimer est chargée d'assurer **l'animation du dossier CERE OBS** au niveau de la grande région Bourgogne Franche Comté.

Depuis 2016, ce sont 32 **bulletins de préconisation «Agrosaône»** qui sont rédigés et édités tous les ans. Ce sont environ 200 exploitations qui le lisent régulièrement.

Depuis 2016, des **rencontres agriculteurs-apiculteurs** sont organisées tous les ans.

La fin d'année est bien sur le moment des réunions bilan de l'année écoulée. Tous les ans, la Chambre d'agriculture organise, en partenariat avec la Chambre Régionale et les instituts techniques Arvalis et Terres Inovia, **une journée bilan Grandes Cultures** courant décembre.

Depuis 2016, des **demi-journées commandes morte saison**, sont ouvertes à tous et sont organisées dans différents secteurs.

Des **journées techniques** sont organisées avec différents partenaires comme Haute Saône Conseil Élevage

Les formations pour les agriculteurs sont toujours organisées en partenariat avec l'Afpasa, environ 2 par an.

Contact : Émeric COURBET





**RECHERCHE
DE LA VALEUR AJOUTÉE**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE



Commission Entreprises-Economie-Conseil, présidée par Mickaël MUHLEMATTER

L'année 2018 restera gravée dans la mémoire des agriculteurs haut-saônois, la sécheresse qui touche le département a et aura dans les mois qui arrivent des répercussions dans les exploitations. Ces problèmes climatiques, ainsi que la demande des consommateurs nous obligent sans cesse à faire évoluer nos pratiques.

La Chambre d'agriculture nous accompagne pour permettre à toutes les formes d'agriculture d'être les plus performantes.

La segmentation des différents marchés permet aux agriculteurs une diversité de types de productions qui n'existait pas jusqu'à lors :

- l'agriculture biologique,
- l'IGP Gruyère, l'Emmental Grand Cru label rouge et bientôt l'IGP Cancoillotte,
- l'AOC kirsch de Fougerolles,
- la vente en circuits courts.

Au-delà de ces différents filières, la Chambre d'agriculture intervient également sur l'aspect économique grâce notamment aux outils, AGRILEAN et Modlait, qui permettent aux éleveurs de trouver des leviers pour augmenter significativement leur rentabilité.

Autre point important, il s'agit de la communication grand public. Dans le contexte de dénigrement de l'agriculture par certains de nos concitoyens, plus que jamais nous devons ouvrir nos fermes au public pour leur montrer nos façons de produire et expliquer nos pratiques.



DIVERSIFICATION - AGRITOURISME

- Accompagnement des porteurs de projets : en moyenne 25 contacts/an.
- Réalisation d'études de marchés et formation à la méthodologie des agriculteurs et élèves : 3 interventions/an et 10 études de marché.
- Montage des dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projets annuel « Aides aux investissements en faveur de la diversification agricole » : 26 dossiers en Haute-Saône pour un montant total d'aides de 506 595 €.
- Formations des agriculteurs avec l'AFPASA : « Maîtrisez l'hygiène » 5 stages ; « Vente directe : comment développer ses ventes » initiation (3 sessions) et perfectionnement (2 sessions); « Monter un atelier collectif de transformation » 1 groupe sur 2 ans ; « Transformation des légumes et fruits » (une formation) ; réglementation étiquetage (nouveau en 2018).
- Accompagnement des projets collectifs : points de vente, marchés de producteurs, circuits de proximité, restauration.



Contacts : Florence MORCOS, Pascale GARRET



AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA MISE EN PLACE DE PRODUCTIONS PEU PRÉSENTES (4.1 D)
AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (4.2 B)
AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NON AGRICOLES (6.4 C)

NOTICE ACCOMPAGNANT LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE PORTEURS AGRICOLES ET PORTEURS NON AGRICOLES

Types d'opération 4.1 D, 4.2 B et 6.4 C du Programme de Développement Rural de la Région Franche-Comté
 Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information.
 Veuillez transmettre l'original à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département du siège de votre exploitation et conserver un exemplaire :

DDT du Doubs : 6 rue Roussillon / BP 3169 / 25903 BESANCON CEDEX. Tel : 03.81.65.62.62.
 DDT du Jura : 7 rue du comté Marten / BP 50256 / 39035 Lons le Saunier Cedex. Tel : 03.84.86.80.00.
 DDT du Territoire de Belfort : 2-6-26 Boulevard des allées / 90014 Neufchâteau Cedex. Tel : 03.83.37.92.00.
 DDT du Territoire de Belfort : Place de la Révolution française / 90020 Belfort Cedex. Tel : 03.84.58.86.86.

Tous les documents mentionnés dans cette notice sont téléchargeables sur le site internet du votre DDT ou sur le site <http://www.europe-en-franche-comte.eu/>

Les opérations consistent à financer les investissements destinés :

- à encourager les exploitations à développer des productions peu présentes en Franche-Comté car elles conduisent à créer une valeur ajoutée dans une région où la production laitière bovine est dominante;
- à améliorer la valorisation des productions des exploitations par la transformation à la ferme et la commercialisation des produits agricoles, afin de permettre aux producteurs de bénéficier de la valeur ajoutée ainsi créée ;
- à créer des activités non agricoles en complément de l'activité de production pour favoriser l'emploi dans les zones rurales.

CONDITIONS D'ORIENTATION ET MONTANTS DE LA SUBVENTION

Qui peut demander une subvention ?

Les bénéficiaires sont les petites et micro entreprises qui occupent moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel ou le bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros (Article 2 de l'annexe I du Règlement 702/2014 du 25 juin 2014) et qui exercent une activité agricole ; sur ce dernier point elles doivent répondre aux conditions suivantes :

» AGRICULTEURS :

- Les agriculteurs personnes physiques définis comme suit (2 critères cumulatifs) :
- 1) Exercent une activité agricole, c'est-à-dire satisfaisant les 3 conditions suivantes :
 - Être affilié au régime de protection social des non salariés des professions agricoles,

- Être considérée comme non salariée agricole conformément à l'article L.722-5 du Code rural et de la pêche maritime.
- Réaliser les activités de production au sens de l'article L.731-1 du Code rural et de la pêche maritime visées au 1° de l'article L.722-3 du même code.
- 2) Être âgée de 18 ans au moins à la date de la demande d'aide et n'avoir pas atteint au premier janvier de l'année du dépôt de la demande l'âge prévu à l'article D.181-2-1-9 du code de la sécurité sociale.



Opérations 4.1 D (productions peu présentes), 4.2 B (transformation et commercialisation de produits agricoles) et 6.4 C (diversification non agricole) Notice version 2 du 07/05/2018

DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ – RESTAURATION COLLECTIVE

Plusieurs actions concourant toutes à développer l’approvisionnement local de la restauration collective ont été engagées ces dernières années.

REALISAB (Restauration et Approvisionnement Local : Identifier des Systèmes Adaptés aux Besoins)

Restauration dans les collèges haut-saônois

Depuis 2014, le Conseil Départemental de Haute-Saône a pour ambition de développer l’approvisionnement local de la restauration dans les collèges haut-saônois. Il a défini un « **Plan cantines 70 - Mangeons local et bio** ».

La Chambre d’agriculture, dans le cadre d’une convention d’accompagnement commune avec le GAB70, a mené les premières années un travail de sensibilisation des producteurs locaux à ce nouveau débouché. Elle a également organisé des salons pour faire se rencontrer gestionnaires/ cuisiniers des cantines et producteurs.



Le dispositif est monté progressivement en puissance.

Fin 2017, sont inscrits sur la plateforme Agrilocal70.fr :

- 30 acheteurs (la totalité des 24 collèges, 3 EHPAD, 1 MFR , l’hôpital de Gray, 1 lycée)
- 53 fournisseurs de Haute-Saône (toutes filières : viandes, œufs, produits laitiers, légumes) dont
- 22 en bio ; La plateforme est également ouverte aux fournisseurs des départements voisins. 22 fournisseurs de Haute-Saône ont reçu des commandes en 2017, représentant 83,6 % du CA 2017.

Les résultats sont encourageants. En trois ans (chiffres au 31/12/2017), Agrilocal 70 totalise : 2 652 commandes, 100 101 kg commandés (dont 56 315 kg de viandes, 21 745 kg de légumes, 17 896 kg de produits laitiers et 2 665 kg d’œufs) pour un chiffre d’affaires de 438 434 €. La part du bio est de 6 % sur toute la période.

Si la mise en place de la plateforme Agrilocal a permis d’engager concrètement les premières commandes de produits locaux et bio, les producteurs sont en attente d’une progression plus forte de la part du local et du bio. La question est complexe et nécessite plus que jamais un travail partenarial entre les acteurs et un accompagnement sur le terrain pour passer un nouveau cap.

Alimentation de proximité et restauration collective

Dans la continuité du Programme Régional de l’Alimentation de Proximité de la Franche-Comté (PRAP), les Chambres d’agriculture et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont mis en place un programme régional « circuits courts et restauration collective » qui a pour objectif de favoriser les circuits alimentaires de proximité. L’accent est plus particulièrement mis sur la restauration dans les lycées. L’objectif de la Région est qu’à la fin du mandat, 50 % de ce qui sera servi dans l’assiette des lycéens proviennent de l’agriculture locale et/ou biologique.

Dans ce cadre, la chambre d’agriculture a notamment engagé un travail d’identification des producteurs intéressés par la restauration collective et a également participé à une rencontre des lycées pilotes. Un salon de la restauration collective ouvert à tous les acheteurs potentiels dont les lycées devrait être organisé fin 2018 dans un collège de Haute-Saône, en partenariat Chambre d’Agriculture de Haute-Saône, Chambre Régionale, Département et Région.

Opération « Semaine du goûter terroir »

Cette opération pilotée par le Pays de Vesoul Val de Saône en partenariat avec la Chambre d’agriculture de Haute-Saône, a été mise en place en 2016 et poursuivie en 2017 et 2018. Elle consiste à proposer, une semaine par mois selon un planning préétabli, aux enfants en accueil péri et/ou extrascolaire des goûters composés de produits fermiers, en provenance directe des producteurs locaux. L’objectif visé est de promouvoir et favoriser la consommation des produits agricoles locaux. Cette action de sensibilisation remporte un franc succès auprès des centres et des enfants.

Contact : Florence MORCOS

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



La Haute-Saône compte aujourd'hui **284 fermes en bio au 1^{er} juillet 2018**. Cela représente 13 % des agriculteurs et des surfaces agricoles du département. Avec ces chiffres, la Haute-Saône se place au 11^{ème} rang des départements français où la part de bio est la plus importante.

La Chambre d'agriculture n'est pas étrangère à ce développement avec l'embauche d'un conseiller supplémentaire pour porter à deux ETP, le temps consacré à l'accompagnement des agriculteurs bio.

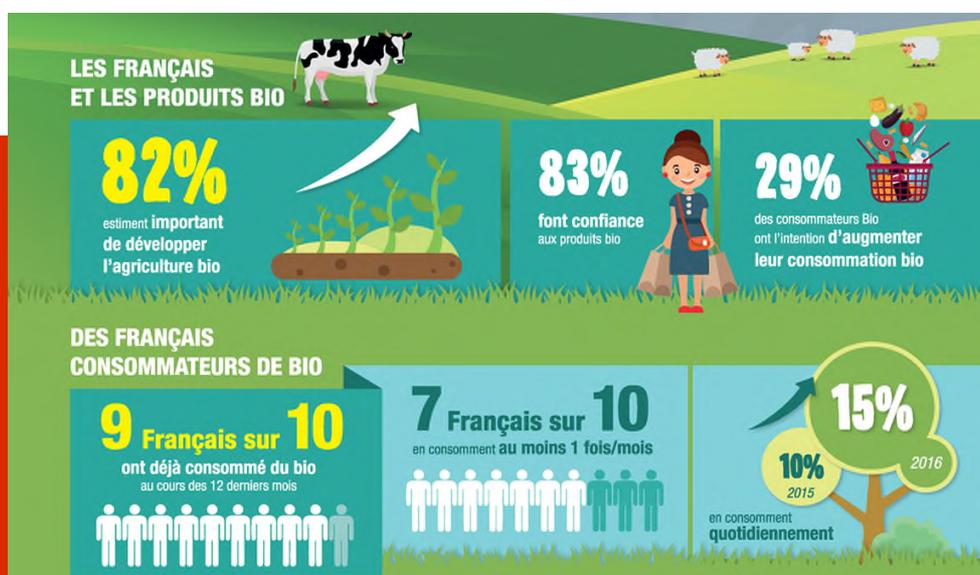
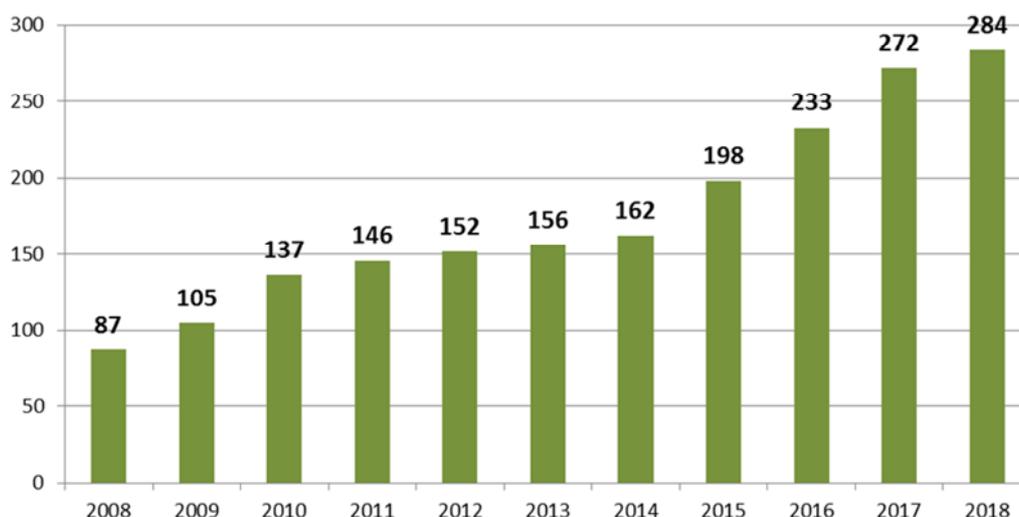
En outre, un GIEE animé par un conseiller de la Chambre d'agriculture a vu le jour pour améliorer les échanges entre les agriculteurs bio et conventionnels afin de faciliter les conversions de ces derniers.

La Chambre d'agriculture travaille également à la création, au développement et à la consolidation de l'ensemble des filières bio : viande, lait, maraichage... Le plus bel exemple de ce travail étant **notre contribution à la création de la filière brassicole bio régionale**.

Au quotidien la Chambre d'agriculture de Haute-Saône est présente pour accompagner, former et conseiller les agriculteurs bio ou futur bio du département et appuyer le GAB départemental.

Contact : **Mickaël GREVILLOT, Luc FREREJEAN**

Nombre de fermes en AB (certifiées et conversions)



LES DÉMARCHES QUALITÉ DES PRODUITS ET DE LA FILIÈRE BOVINE

La Chambre d'agriculture assure le suivi, la coordination et/ou le développement de plusieurs démarches qualité en filières bovines. A différents niveaux, ces démarches participent à la dynamique de l'élevage haut-saônois : par la structuration des filières bovines, par l'ancrage de filières identifiées sur le département, par une meilleure valorisation du lait, par les garanties apportées aux partenaires de l'aval et aux consommateurs...

La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) : Depuis 2010, la chambre d'agriculture assure la coordination départementale de cette démarche (planification des audits, formation des auditeurs...). Cette démarche, très encouragée par les entreprises laitières et d'abattage, permet à près de 1 100 éleveurs du département de faire le point régulièrement sur leurs pratiques, couvrant des domaines variés allant de l'identification des bovins, à l'environnement en passant par l'alimentation et la production laitière.

Le Gruyère IGP (Indication Géographique Protégée) : La Chambre d'agriculture assure l'animation du Syndicat Interprofessionnel du Gruyère (SIG). Outre des échanges quotidiens avec l'ensemble des opérateurs (producteurs de lait, ateliers de transformation et affineurs) et les partenaires, cela implique le suivi du plan de contrôle, la coordination d'une campagne de promotion, la gestion des statistiques et des règles de régulation de l'offre,...

La zone de production et de transformation du lait pour l'IGP Gruyère couvre la Haute-Saône, le Doubs et les deux Savoie. Environ 65 producteurs de lait du département sont aujourd'hui engagés dans cette filière.

L'Emmental Grand Cru (Label Rouge, IGP) : Ce fromage, produit à partir de lait cru, bénéficie à la fois d'un Label Rouge et d'une Indication Géographique Protégée. Sur le département quelques 150 producteurs sont impliqués dans cette filière qui valorise le pâturage.

Cancoillotte : La Chambre d'agriculture assure un appui à l'Association pour la Promotion de la cancoillotte (APC) depuis sa création en décembre 2013. Aujourd'hui, elle coordonne notamment les actions de promotion, et conduit les démarches dans le cadre de la demande de reconnaissance en Indication Géographique Protégée (IGP). L'obtention de ce signe officiel de qualité permettra d'ancrer la production de cette spécialité fromagère à sa région traditionnelle, dont la Haute-Saône bien sûr partie.

AOC Kirsch de Fougerolles : la zone AOC couvre 11 communes dans les départements de la Haute-Saône et des Vosges, cependant la majeure partie de la production de cerises est réalisée coté haute Saône. La distillation est faite à 100% à Fougerolles par une dizaine de producteurs-bouilleurs et 2 distillateurs. La Chambre d'agriculture soutient depuis de nombreuses années la filière cerise et kirsch de Fougerolles. Cette petite filière de qualité constitue pour les éleveurs producteurs de cerises et, ou de kirsch une source de revenu complémentaire qui vient conforter les exploitations confrontées à différentes crises. La Chambre d'agriculture assure la mise en œuvre du plan de contrôle interne de l'AOC et accompagne le Syndicat de défense et promotion du kirsch de Fougerolles pour l'appui technique aux producteurs de cerises et la promotion du kirsch de Fougerolles.



La Chambre d'agriculture reste attentive aux évolutions des attentes des consommateurs, qui viennent impacter les producteurs.

De plus en plus, les entreprises commercialisent leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux, et doivent s'adapter aux demandes en constante évolution.

Aujourd'hui notamment, les questions de bien-être, de pâturage et le non OGM sont d'actualité et se répercutent sur les élevages.

La Chambre d'agriculture s'attache à accompagner les éleveurs et les entreprises pour s'adapter à ces préoccupations.





**PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE



Commission Environnement-Eau-Énergie, présidée par Christophe RUFFONI

Le dossier « Environnement » est sans doute l'un des dossiers agricoles qui cristallisent le plus la méconnaissance et l'incompréhension de l'agriculture exprimée par une partie de nos concitoyens. Plus les techniques et les pratiques évoluent, plus la mise en cause semble augmenter.

C'est donc un challenge d'explication et de persuasion toujours plus difficile qui est à relever dans les différentes instances de concertation.

La période 2013-2018 a vu une évolution marquante dans les dossiers à prendre en charge et la façon de les traiter. La biodiversité, l'énergie et le changement climatique, l'agro écologie sont maintenant des sujets qui s'installent et pour lesquels les agriculteurs et les collectivités attendent information et accompagnement par la Chambre d'agriculture.

La structuration régionale, au niveau des élus comme des conseillers, a également modifié le paysage depuis 2 ans pour s'adapter au nouveau contexte des financeurs et des interlocuteurs des administrations. Les défis à relever par les agriculteurs, les élus et les conseillers qui les accompagnent restent majeurs pour les années qui viennent.



AIRES DE REMPLISSAGE /LAVAGE POUR SÉCURISER LES PRATIQUES «PHYTOS»

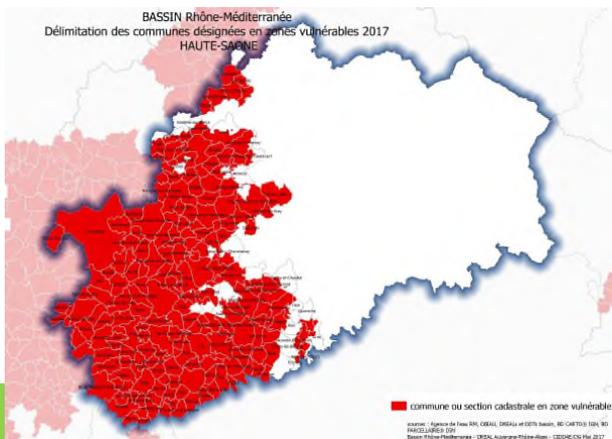
L'évolution de la réglementation et la prise de conscience des risques pour la santé et l'environnement ont suscité un intérêt important des exploitants agricoles pour la réalisation d'aménagements nécessaires à une utilisation sécurisée des produits phytosanitaires.

La modification des règles de montage et de financement des projets de construction d'aires de remplissage/lavage des pulvérisateurs, intégrant le traitement des effluents à compter de 2014, a toutefois nettement ralenti une dynamique qui était initialement forte.

Le contexte économique des 3 dernières campagnes, peu favorable à l'investissement, ont également constitué un frein au développement des projets.

Un conseiller spécialisé, agréé expert PHYTOBAC, a accompagné au total une vingtaine de projets, très principalement individuels, entre 2013 et 2018.

Contact : Stéphane AUBERT CAMPENET



DIRECTIVE NITRATES

Présente en Haute-Saône depuis le début de son application, la Directive Nitrates a connu plusieurs cycles dans le département : révision du zonage en 2013 et 2017, actualisation des programmes d'action en 2014 et en 2018.

Le contentieux national, la révision des règles nationales et l'harmonisation régionale Bourgogne Franche-Comté ont constitué des temps forts pour ce dossier où la composante politique et professionnelle joue un rôle majeur.

Au plan technique, la priorité est de disposer de zonages cohérents, de règles compréhensibles et pertinentes et d'une implication des agriculteurs de relever le défi de la maîtrise du risque nitrates. Des réunions d'information, parfois avec la DDT, la diffusion de messages de saison et la proposition d'un accompagnement individuel en prestation constituent l'essentiel de l'engagement de la Chambre d'agriculture.

L'harmonisation régionale des arrêtés «fertilisation» en 2019 et la révision du zonage en 2020 représentent les prochains rendez-vous de la Haute-Saône avec la DIRECTIVE NITRATES.

Contacts : Philippe BOULIER, Céline BELUCHE, Stéphane AUBERT CAMPENET

RÉPONDRE À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AVEC LES MAEC

Les MAE sont devenues MAEC en 2015 et le changement de dénomination s'est accompagné d'une complexité plus importante encore mais aussi d'un champ couvert plus étendu. Mesures Systèmes, territoires éligibles pour la première fois, rôle des opérateurs locaux vis-à-vis de leur projet (PAEC) ont été les nouveautés principales de cette dernière génération d'engagements agro-environnementaux volontaires. Plutôt recherchées pour la gestion de la biodiversité, elles ont été considérées comme peu attractives pour les parcelles en cultures dans les secteurs à enjeux « eau ». Un point commun, la complexité et l'instabilité des règles et des financements qui ont souvent découragé les meilleures volontés.

Depuis 2015 la Chambre d'agriculture a accompagné les structures porteuses de PAEC et les exploitants, de leur pré-engagement jusqu'à la déclaration PAC pour un certain nombre de territoires : GIEE Prairies Dor et Vosges Saônoises ont été ouverts à la contractualisation de MAEC «Biodiversité», et animés par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône avec le GIEE et le PNRBV.

Pour les enjeux « eau », une dizaine de captages était également concernée chaque année, et ont pu bénéficier d'un engagement financier à la hauteur des demandes déposées. Tous les PAEC à enjeux « eau » étaient portés par les collectivités avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

Contacts : Pierric TARIN, Michel DELHON, Pascale GARRET, Céline BELUCHE, Stéphane AUBERT CAMPENET

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROMOUVOIR L'AGRIFAUNE

Sensibiliser aux enjeux de préservation de certains éléments fixes du paysage, comme les haies et les bosquets, est une mission des Chambres d'agriculture dans l'objectif de faire reconnaître tout l'intérêt de ces éléments topographiques pour la préservation des habitats et des espèces, la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique.

La Chambre d'agriculture a conduit chaque année depuis 2015 une action d'information et de sensibilisation sur les haies à destination des agriculteurs dans le cadre de la convention, déclinée au niveau régional, AGRIFAUNE.

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture propose un appui aux agriculteurs désireux de planter une haie ou un système agroforestier, que la motivation soit liée à un enjeu environnemental ou de production de ressource. **L'accompagnement de projet de plantation ou de déplacement ou de plan de gestion a été mis au point, et est désormais proposé aux agriculteurs.**

Contacts :
Lionel MONTMAIN, Damien JOLISSAINT

CONTRATS DE RIVIÈRE ET GESTION DE MILIEUX

L'évolution des démarches de gestion concertée comme la modification des règles de financement, de plus en plus encadrées ont conduit, au fil des ans, à grandement réduire la pertinence et la portée d'un volet agricole dans les contrats de Rivière qui pendant les quelques années ont concerné l'essentiel des bassins versants des grands cours d'eau de Haute-Saône (Saône, Lanterne, Ognon, Durgeon, Salon...).

Le récent dispositif d'Opération Pilote financé par l'Agence de l'Eau a été mis en œuvre en 2018 sur un territoire spécifique « Entre Durgeon et Ognon », et correspond à la mobilisation des dispositifs financiers existants et prévus dans le PDR (aides aux investissements, appui aux MAEC,..).

A deux occasions, la Chambre d'agriculture a apporté son concours à la réalisation de travaux de reméandrement de cours d'eau (Le Bâtard, la Morthe) ; la médiation foncière, la contractualisation agricole et les calculs des indemnités dues assurés par la Chambre d'agriculture ont contribué à la réussite de ces opérations.

Contacts : Michel DELHON, Lionel MONTMAIN, Christine YODER

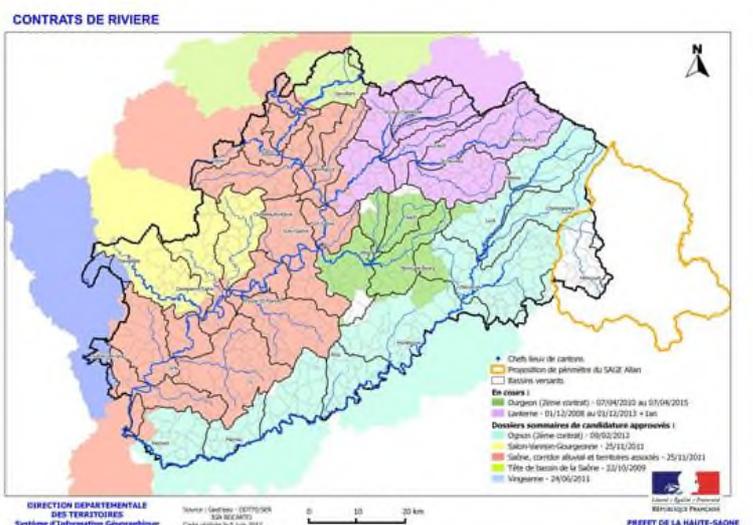
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dossier émergent et jugé prioritaire pour les prochaines années, l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique a été abordée à l'échelon régional dans le double objectif de pouvoir mieux connaître l'évolution climatique attendue dans nos départements et de faire un premier point de situation sur la stratégie à mettre en place pour aborder de la meilleure manière possible ce dossier.

Une étude prospective CLIMA XXI a été réalisée pour la Haute-Saône et la décision de mobiliser des moyens en conseillers à compter de 2019 pour mobiliser les agriculteurs face au changement climatique a été prise.

Contributrice à l'effet de serre, l'agriculture porte aussi une part des solutions et des moyens d'atténuation. Cette dimension est et sera également prise en compte.

Contacts : Stéphane AUBERT CAMPENET, Margaux REBOUL SALZE



RÉSEAU DEPHY ECOPHYTO : transférer l'innovation en systèmes de cultures économes en phytos

Initié en 2008 après le Grenelle de l'environnement, le plan ECOPHYTO avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des pesticides à l'horizon 2018.

Pour atteindre les objectifs de ce 1^{er} plan ECOPHYTO, des outils structurants ont été mis en place comme le Bulletin de Santé du Végétal (BSV), le CERTIPHYTO, et les fermes DEPHY ECOPHYTO.

Ces fermes DEPHY ECOPHYTO, toutes volontaires, testent des pratiques culturales permettant de réduire durablement les phytosanitaires. Ainsi dès la création de ces réseaux de ferme DEPHY ECOPHYTO en 2011, la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône s'est engagée dans l'animation d'un groupe de 12 fermes avec l'objectif de créer des références et de communiquer sur des techniques alternatives et novatrices.

En 2015, malgré un engagement de 2000 fermes au niveau national, les résultats du plan ECOPHYTO ont été jugés insuffisants, et un nouveau plan ECOPHYTO 2 a été mis en place. **Les objectifs de ce deuxième plan sont de réduire l'usage des phytosanitaires de 25% en 2020 et de 50 % en 2025.**



Parmi les principaux changements, on peut noter la modification du CERTIPHYTO (valable 5 ans au lieu de 10 ans) et la volonté de passer de 2000 à 3000 fermes ECOPHYTO DEPHY.

Pour répondre à cette demande, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône s'est engagée dans l'animation d'un deuxième groupe DEPHY ECOPHYTO. Ainsi en Haute-Saône, 21 fermes sont désormais partie prenante de ces réseaux DEPHY ECOPHYTO (10 en conventionnel et 11 en bio).

En 8 années, les journées de démonstration se sont succédées avec des thèmes variés comme les cultures associées (maïs, colza), les stratégies de désherbage (mécanique et d'évitement), les résistances variétales en Agriculture Biologique et en agriculture conventionnelle. Durant cette période, la communication s'est aussi tournée vers le grand public avec la présentation des réseaux DEPHY ECOPHYTO lors de salons ouverts à tous les publics.

Pour l'instant les résultats sont encourageants et des synthèses sont disponibles sur les sites internet ECOPHYTOPIC.

Contacts :
Emeric COURBET, Jérôme TSCHENN

GÉRER LES COURS D'EAU

Les questions autour de la gestion des cours d'eau ont alimenté un important travail de concertation et de conception avec les services de l'Etat concernés, qui s'est échelonné sur plusieurs années depuis 2013 : mise au point d'un formulaire de demande simplifiée de travaux en cours d'eau, charte d'entretien signée avec la Préfecture, cartographie départementale en application de l'instruction ministérielle de 2015...

La mission de la Chambre d'agriculture consiste à participer aux réunions locales de concertation et d'appuyer les porteurs de projets de travaux d'entretien en cours d'eau pour lesquels la Chambre d'agriculture peut proposer un appui.

Une vingtaine de projets ont été accompagnés depuis 2015.

Contacts : Philippe BOULIER, Lionel MONTMAIN

ÉLABORER ET ANIMER LES PLANS D'ACTION SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE PROTECTION DE CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le dossier des captages est de longue date, un dossier central pour la Chambre d'agriculture, tant pour le nombre d'exploitations agricoles et les surfaces concernés que pour le nombre de conseillers mobilisés pour accompagner les différents dispositifs.

La Chambre d'agriculture intervient sur les captages d'eau potable selon deux modalités :

- La mise en place de la protection réglementaire des captages d'eau potable (périmètres de protection avec des contraintes pouvant être fortes) prévue par le Code de la Santé,
- La mise en œuvre de la démarche captages prioritaires SDAGE en Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), régie par le Code de l'Environnement

Sur le premier volet, la Chambre d'agriculture est consultée à titre consulaire pour émettre un avis. Les conseillers en charge de ce dossier veillent à ce que les prescriptions obligatoires proposées dans le cas de cette procédure permettent de maintenir la pérennité économique des exploitations concernées. **Le travail d'élaboration d'un protocole agricole pour les captages, initié en 2015 a été concrétisé fin 2018. Il revisite de manière importante la façon d'aborder les prescriptions agricoles en périmètre de protection rapprochée** : concertation sur les règles, prise en compte de l'impact technico-économique pour les exploitations, implication de la collectivité concernée, indemnisation des servitudes

Sur le volet « aires d'alimentation », la Chambre d'agriculture intervient en tant que prestataire de services des collectivités, et les conseillers de la Chambre d'agriculture réalisent tout d'abord des Diagnostics Territoriaux des Pressions Agricoles dans l'objectif de proposer ensuite un projet de Plan d'Action Agricole au Comité de Pilotage. Pour mettre en œuvre ces Plans d'Actions Agricoles, les conseillers assurent alors une animation entre tous les acteurs du territoire concernés par le captage à protéger, et doivent essayer d'activer plusieurs leviers tant en matière d'évolution des pratiques des exploitants, que dans la recherche de solutions pérennes avec la collectivité (foncier, filières ...).

Afin de mobiliser tous les acteurs autour de la problématique des captages, une charte départementale « Captages de Haute-Saône » a été élaborée en 2017. Cette charte permet d'engager une dynamique globale pour chaque captage concerné en regroupant sur un même document les objectifs partagés par la collectivité maître d'ouvrage, la Chambre d'agriculture, les organismes technico-économique et les agriculteurs.

En Haute-Saône environ 300 exploitations sont concernées par la mise en œuvre d'une procédure de protection de captages, actuellement la Surface Agricole Utile touchée par une procédure est estimée à 5600 ha.

Depuis 2013, la Chambre d'agriculture a réalisé :

- 50 avis sur des projets de DUP
- 22 diagnostics des pressions agricoles réalisés
- 20 plans d'actions pluriannuels animés

Contacts : Céline BELUCHE, Johanne DUMAGNY, Stéphane AUBERT CAMPENET, Jérôme TSCHENN, Lionel MONTMAIN, Luc FREREJEAN



Signature de la charte captages le 4 octobre 2018





**GÉRER L'ÉQUILIBRE ENTRE
AGRICULTEURS ET TERRITOIRES**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE



Commission Aménagement Rural, présidée par Thierry CHALMIN

L'agriculture est une composante majeure du développement équilibré des territoires ruraux. La présence d'une agriculture dynamique, génératrice d'emplois et préservant les ressources pour les générations futures est un socle primordial du développement économique de notre département.

Nous ne pouvons pas envisager ce renouvellement des générations, sans œuvrer avec tous les partenaires pour le maintien d'un foncier accessible et préservé. L'aménagement du territoire nous impose de partager l'espace, de trouver un équilibre entre ses différentes fonctions, mais pas à n'importe quelles conditions.

Dans l'objectif de relever ce défi, la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône, a œuvré ces cinq dernières années à limiter la consommation des espaces agricoles, à tisser de nouveaux liens avec les collectivités pour construire avec elles une dynamique partagée, à améliorer le foncier pour faciliter les moyens de production.

Dans cet objectif, elle a aussi participé à l'établissement de documents cadre partagés par les acteurs du territoire afin de sceller pour l'avenir les principes de cet équilibre territorial.



LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

Les avis consultatifs de la Chambre d'Agriculture sont l'un des premiers moyens de faire valoir l'intérêt collectif agricole.

Concernant les autorisations d'urbanisme, ce sont de **60 à 80 avis qui ont été formulés chaque année**. Pour faciliter l'instruction des permis, notamment ceux concernant les exploitations agricoles, trois journées d'échange avec les instructeurs ont été mises en place en 2017 et 2018, ce travail en collaboration avec la DDT permettra bientôt de s'entendre sur un guide de construction en zone agricole.

Concernant les projets de planification (document d'urbanisme), l'évolution de la législation (Lois ALUR, NOTRe), ont permis à la Chambre d'agriculture de s'inscrire comme un partenaire incontournable.

Ces cinq dernières années ont été marquées par l'évolution des PLU et par le choix de plus en plus d'EPCI d'opter pour l'élaboration de documents intercommunaux (PLUi), et dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a notamment participé aux réunions d'élaboration et formulé des avis sur le document de 3 communautés de communes, soit **plus de 75 communes**, elle a bien sûr continué à accompagner les communes qui se sont engagées seules dans l'élaboration de ces documents.

Parallèlement la Chambre d'agriculture accompagne l'élaboration des Schémas de cohérence Territoriaux (SCoT). Dans ce cadre depuis 2013, les élus et techniciens ont participé à de nombreux ateliers préfigurant ces schémas stratégiques.

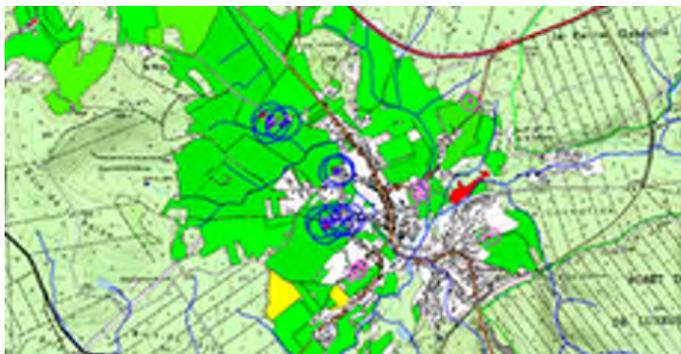
Enfin, La Chambre d'agriculture a participé à **29 CDPENAF**, instances dans laquelle elle a pu défendre le foncier agricole et participer à un examen équitable des projets des territoires.

TISSER DE NOUVEAUX LIENS AVEC LES COLLECTIVITÉS

La prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, nécessitait face à la montée en puissance des PLU intercommunaux une réponse adaptée à ce nouveau contexte.

Le diagnostic agricole de territoire a été retoileté à cette occasion et a été intégré aux prestations certifiées AFNOR en 2017.

Entre 2013 et 2018, cinq communautés de communes (Pays de Lure, Pays d'Héricourt, Haute-Comté, des Combes, Val Marnaysien) ont fait l'objet d'un diagnostic agricole après conventionnement avec les EPCI. En parallèle deux études prospectives sur l'agriculture dans les SCoT ont été réalisées (Pays de Vesoul Val de Saône et Pays Graylois). Ces diagnostics ont permis de nouer le dialogue entre exploitants et collectivités.



En 2019, ce sera la Communauté de Communes du pays de Montbozon et du Chanois qui sera concernée, comme celui réalisé sur la Haute-Comté, par un travail spécifique sur la forêt en collaboration avec le CRPF.

Consciente, que la communication avec les élus des territoires était primordiale dans l'intérêt agricole, la Chambre d'agriculture a lancé en 2015, une lettre semestrielle « **Trait d'Union** » à la destination des élus. Consciente que la médiation et le dialogue sont un outil essentiel dans la prise en compte de l'Agriculture sur les territoires, **la Chambre d'agriculture a signé en 2016 une convention de partenariat avec l'association des Maires de France**. Depuis, cette convention a permis la résolution de nombreux conflits par une analyse partagée.

Début 2018, la Chambre d'agriculture a réuni les intercommunalités de Haute-Saône et la profession agricole pour initier un dialogue et identifier des pistes de développement « gagnant-gagnant » autour d'une soirée débat. De nombreuses thématiques ont été abordées : les besoins de chacun, la gouvernance sur la thématique agricole, l'accès au foncier, le développement de filières et la prise en compte de l'environnement. Cette soirée a permis de tisser de nouveaux liens avec les EPCI et montre que des projets partagés sont possibles pour l'avenir.

AMÉLIORER LE FONCIER SOCLE DE NOTRE PRODUCTION

Initié par le protocole départemental signé fin 2015, le partenariat avec le Département s'est concrétisé en 2016 par une mission confiée à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône de rechercher des parcelles agricoles de compensation environnementale du projet de mise à 2x2 voies de la RN57 vers Vellefaux. Ce travail se poursuivra fin 2018 et début 2019 par la recherche de compensations dans le cadre du contournement de Port sur Saône et dans le cadre du projet de vélo route «Echappée bleue».

La Chambre d'agriculture s'est investie ces 6 dernières années auprès des maîtres d'ouvrage de grandes infrastructures (Département, Etat) afin de faire valoir l'intérêt agricole dans ces projets. Dans ce cadre ont notamment été suivis la genèse de la déviation Est de Vesoul, les travaux entre Lure et Amblans sur la RN19, la déviation de Port sur Saône et les travaux de mise en 2x2 voies de la RN57 au sud de Rioz. L'intervention de la Chambre d'agriculture a permis par exemple d'assurer aux exploitants la prise en compte du protocole régional d'indemnisation, la négociation des fonctionnalités des ouvrages (RN19).

Limiter l'impact de projets d'aménagement sur l'activité agricole, c'est aussi travailler en amont afin de **favoriser le stockage de terrain en lien avec la SAFER**. La Chambre d'agriculture s'est investie ces 6 dernières années pour favoriser ce stockage et permettre ainsi des prélèvements sur la propriété les plus faibles possible. **Pari gagné, pour les projets de la Déviation de Saulx et de la RN19, qui tous deux bénéficient d'un prélèvement inférieur à 2,5 %** (soit deux fois moins que le prélèvement autorisé de 5 %).

Ces cinq dernières années ont été aussi marquées un investissement important dans le suivi des aménagements fonciers agricoles et forestiers. Cet investissement a consisté en la réalisation des études préalables à l'aménagement foncier sur les communes de Ronchamp, Visoncourt, Lomont, Villers les Luxeuil, et au suivi des procédures notamment celle de Port sur Saône et de Saulx en lien avec le Département.

En mars 2015, persuadée que **la réorganisation foncière est une nécessité sur notre Département**, une motion a été votée par la session de la Chambre d'agriculture afin de sensibiliser tous les acteurs. S'en est suivie la sensibilisation de 13 communes (réunions communales et intercommunales). Même si cette procédure ne va pas aussi vite que l'on espérerait, les communes de Villers les Luxeuil et prochainement Fresse se sont lancées dans l'aventure. Cependant l'aménagement foncier n'est qu'une réponse partielle, c'est la raison pour laquelle la Chambre souhaite **s'investir plus largement dans les échanges parcellaires ces prochaines années**.

Peut-on parler de foncier sans parler de chemins ? **La Chambre d'agriculture a accompagné de nombreuses associations foncières de remembrement, en médiation avec les communes**, en favorisant leur renouvellement, en les appuyant sur la mise à jour de leur statut et l'élaboration de règlement intérieur. La Chambre d'agriculture a pour projet ces années à venir d'accompagner plus particulièrement les nouvelles associations foncières qui vont se créer après les aménagements fonciers.

Contacts : Christine YODER, Pierric TARIN



DOCUMENTS CADRE PARTAGÉS

Il semble quelques fois nécessaire d'inscrire dans le marbre des bonnes pratiques qui peuvent être partagées. Les difficultés rencontrés en matière foncière ces cinq dernières années, nous ont conduit à faire l'analyse de ce passé pour construire des outils de référence.

2013 : Adoption des premières doctrines en Commission départementale de protection des espaces agricoles et naturels. Ces doctrines concertées avec les élus locaux et l'Etat, sont en 2018 une référence incontournable pour l'ensemble des instructeurs de permis. Les PLU et les PLUi s'en inspirent pour fixer les règles de constructibilité en zone agricole pour une protection durable du foncier.

2015 : Un protocole départemental signé par le Département sur la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales. Suite au constat de l'impact sur l'activité agricole, des mesures compensatoires environnementales (MCE) en lien avec des projets d'aménagement (infrastructures, ZA...), il était devenu nécessaire de convenir de règles avec les maîtres d'ouvrage. Ces règles ont été formalisées dans un protocole, elles visent à limiter l'impact des MCE sur le foncier agricole, d'harmoniser les approches de compensation, assurer leur suivi et leur gestion dans le temps.

Ce protocole a également été signé par la DREAL, l'objectif est maintenant de le faire signer par tous les maîtres d'ouvrage mettant en place des MCE pouvant impacter l'agriculture.

2015 : Une charte des circulations agricoles
Cette charte signée par l'AMF, les CUMA et la Chambre d'agriculture définit les bonnes

pratiques afin d'identifier les aménagements de voirie qui prennent en compte la circulation des engins agricoles, de rappeler la réglementation afin que tous les acteurs connaissent leurs droits et leurs devoirs, d'initier des espaces de concertation pour que les choix d'aménagement soient des solutions partagées et non imposées. Ce document a été largement diffusé, et est pris comme référence par de nombreux maîtres d'œuvre accompagnant les collectivités. Il faudra les années à venir faire vivre cette charte et dans certains cas, la rappeler pour que les projets routiers prennent en compte l'intérêt agricole.



2018 : Une charte encadrant les aménagements fonciers

L'aménagement foncier agricole et forestier est une procédure qui a fortement évolué ces dernières années. Cette évolution doit s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires, aux nouvelles demandes des territoires, c'est un outil qu'il faut améliorer afin de lui assurer sa pérennité et son efficacité. Dans cet objectif le Département et la Chambre d'Agriculture ont co-écrit un document cadre qui permettra de convenir des grands objectifs de l'aménagement avec tous les acteurs du territoire.

Contacts : Christine YODER, Pierric TARIN

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Sur le territoire du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

A l'initiative du Parc, une démarche Ecooparc intitulée « du terroir dans mon assiette » a été engagée fin 2015 sur le versant comtois en partenariat avec la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont et la Chambre d'agriculture. Son objectif : structurer et développer une filière alimentaire locale. A l'issue d'une animation conduite en 2016 et qui a mobilisé une quarantaine d'agriculteurs, plusieurs projets ont émergé. Parmi ceux-ci deux projets sont accompagnés par la chambre d'agriculture :

- Création d'un point de vente directe collectif,
- Création d'un atelier collectif de découpe et transformation de viande.

Par ailleurs l'association de promotion des producteurs « Saveurs des Vosges comtoises » créée fin 2016 mène des actions de communication sur ce territoire.

Contacts : Pascale GARRET, Florence MORCOS

RECYCLAGE DES BOUES

Durant ces 5 dernières années, la Chambre d'agriculture a maintenu son soutien aux collectivités essentiellement rurales, et aux PME locales de l'agro-alimentaire.

Pour réduire au maximum leurs impacts environnementaux, en optimisant leurs systèmes d'épuration des eaux, des filières d'élimination des boues ont été mises en place et pérennisées.

5 nouveaux plans d'épandage ont été réalisés, ce qui a permis d'étudier 480 ha.

Chaque année, entre 45 et 50 agriculteurs sont suivis par la Mission de Valorisation Agricole des Déchets, et ont bénéficié sur les 5 dernières années de 183 analyses de sol portant sur les paramètres agronomiques.

Malgré une forte concurrence avec les prestataires privés (plateforme de compostage, méthaniseurs, bureaux d'étude), le nombre de dossiers suivis par la MVAD est assez stable, entre 32 et 34 par an.

Une attention particulière est donnée aux très petites collectivités rurales qui disposent de stations d'épuration par lagunage. Pendant ces cinq dernières années, 21 diagnostics de leur bassin ont été réalisés pour les informer des niveaux de remplissage, et les aider à programmer ou réaliser le curage de leurs installations.

Contact : Thierry BEUCHET

MESE

La MESE (Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages) est un « organisme indépendant » qui assure une assistance technique aux services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, des producteurs de boues, et des agriculteurs, pour favoriser le recyclage agricole des boues d'épuration en conformité avec la réglementation et la protection de l'environnement.

La MESE est financée à 80% par l'Agence de l'Eau RMC et à 20% par la Chambre d'Agriculture et depuis 2014 c'est M. TRUCHOT qui en est responsable pour environ 0,2 ETP.

Ce sont en moyenne, chaque année, 22 avis sur des programmes prévisionnels d'épandage de boues urbaines ou industrielles et 42 avis sur des bilans agronomiques des épandages.

Selon les années, il y a eu de 3 à 11 avis sur de nouveaux plans d'épandage ou extensions de plans d'épandage.

A noter, durant la mandature, l'accompagnement de l'instruction du nouveau plan d'épandage de la station d'épuration de Besançon – Port Douvot, et celui de l'extension du plan d'épandage des établissements Milleret.

Contact : Martin TRUCHOT



FORÊT

La Chambre d'agriculture contribue au développement d'actions en faveur de la forêt privée et de la mobilisation des bois en reversant d'une part, la taxe « forêt » collectée et en conduisant d'autre part, des actions par l'intermédiaire de notre conseiller forêt sur le secteur nord-ouest de la Haute-Saône. Ces actions sont réalisées en partenariat avec le CNPF de Bourgogne Franche-Comté et bénéficient des crédits du Fonds stratégique bois et du FNSP de l'APCA. Depuis 2018, un service commun « valorisation du bois et territoire » est mis en place sous l'égide de la Chambre Régionale d'agriculture.

Démarré mi 2017, un nouveau P.D.M. (Plan de développement de massif) destiné à favoriser la mobilisation des bois et la gestion des propriétés forestières privées, est conduit pour les cantons d'Amance et de Port Sur Saône sur la Communauté de Communes des Terres de Saône. Il complète le travail d'un premier PDM sur les Hauts du Val de Saône initié en 2013.

A ce jour, le PDM des Hauts du Val de Saône a permis de mobiliser environ 22000 unités de bois supplémentaires toutes qualités confondues. Sur la période 2013/2018, près de 1050 ha de forêt ont été parcourus en visite conseil pour environ 2850 parcelles.

D'autres chantiers sont encore en attente d'exploitation, et doivent être réalisés par les différents prestataires de service choisis par les propriétaires.



En parallèle du volet mobilisation, l'appui à la restructuration foncière, s'est poursuivie et concerne en 2018, cinq cantons des 2 PDM. Cette action est menée pour les propriétaires désireux de vendre ou acheter des parcelles forestières sur l'ensemble du territoire : 210 ha de forêt en 926 parcelles ont à ce jour été vendus principalement à des propriétaires riverains.

Depuis mi-2016, une action plus spécifique de type bourse foncière est menée sur la commune de Blondefontaine. L'objectif est d'essayer d'impliquer un maximum de propriétaires à l'échelle communale afin de réaliser avec eux une restructuration foncière sur l'ensemble des massifs. La commune quant à elle vend/échange les parcelles non soumises au régime forestier qu'elle possède dans les massifs, ainsi que des parcelles issues d'une démarche de recherche de biens vacants et sans maître. Ce sont à l'échelle communale plus de 250 parcelles qui devront trouver un acquéreur.

Parcelle avant intervention



Parcelle après restructuration

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture répond sur l'ensemble du département aux demandes où « agriculture » et « forêt » sont liées et accompagne des projets de plantation et de gestion de haies, de création de projets agroforestiers, ...

Contact : Damien JOLISSAINT



INFORMER ET COMMUNIQUER



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

BIENVENUE À LA FERME

Cette marque des Chambres d'agriculture réunit aujourd'hui 8 000 agricultrices et agriculteurs en France. Première marque nationale de vente directe et d'accueil à la ferme, elle bénéficie d'une forte notoriété (42% des consommateurs la connaissent) et d'un très bon référencement sur Internet.



MANGEZ
fermier
VENTE DE
PRODUITS FERMIERES
FAITES DE CHEZ VOUS

En 2017, Bienvenue à la ferme a évolué vers une offre en deux volets : « Mangez fermier » et « Vivez fermier ». Avec une invitation : « Venez nous voir ». Le site Internet s'adapte également afin d'être plus pratique pour les internautes.

VIVEZ
fermier
ACCUEIL À LA FERME
PARTOUT EN FRANCE



En complément des activités plus traditionnelles liées à l'animation du réseau et à sa promotion (commissions de contrôle et d'agrément, dépliants, salons, ...) le réseau Bienvenue à la ferme de Haute-Saône organise des **buffets fermiers** pour des occasions particulières, par exemple pour : le Congrès national des Fermiers métayers à Vesoul en janvier 2016, ou la table ronde « Agriculture et collectivités » en janvier 2018, ou encore lors de sessions de Chambre d'agriculture.



De plus, le réseau Bienvenue à la Ferme de Haute-Saône a participé à plusieurs **événements exceptionnels**, parmi lesquels : l'accueil des journalistes du Tour de France en 2014 ; le Salon du Tourisme, organisé par Destination70 dans le cadre du meeting aérien à la BA116 de LUXEUIL en juillet 2015 ; le championnat de France du cyclisme à Vesoul en juin 2016 ; le passage du Tour de France à VESOUL le 6 juillet 2017, en lien avec les services de la ville ; la réception du 14 juillet 2018 à la Préfecture...Et bien sûr le Festival d'Élevage au travers du marché fermier et de l'animation « Fermes pédagogiques ». Le plus souvent, Bienvenue à la ferme s'associe avec le Syndicat du Gruyère IGP et l'association de la cancoillotte pour faire valoir l'étendue de la richesse de la Haute-Saône en produits de qualité.



Citons également l'action « **goûters à la ferme** » : chaque été, quelques agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme proposent des visites et goûters à la ferme à des dates définies.



La Chambre d'agriculture a également accompagné trois projets de drive fermier Bienvenue à la ferme. Ceux-ci, après une phase expérimentale, ont choisi d'arrêter leur site de vente en ligne, chacun pour diverses raisons parmi lesquelles : difficultés à respecter le cahier des charges dans l'approvisionnement, utilisation en site vitrine seulement, lourdeur du système sur le plan du logiciel et de la réglementation...

Par ailleurs, dans le cadre du **programme franco-suisse Interreg II « Terroir et Innovations »**, la Chambre d'agriculture a accompagné la réflexion des suisses sur le modèle des drives fermiers. Elle a participé également à la réalisation de 4 vidéos, avec à chaque fois, un témoignage en Franche-Comté et un autre en Suisse. Les thématiques retenus sont : « Un point de vente sympa et terroir », « Un bon partenariat boucher et agriculteur », « Modes de vente innovants » et « Fidéliser mes clients ».

⇒ **En 2018 :40 adhérents haut-saônois** <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com>

AUTRES ACTIONS GRAND PUBLIC

La Chambre d'agriculture participe également à d'autres actions de communication grand public avec divers partenaires. Citons :

- « **Les Rendez-vous Terroir** » en collaboration avec Destination 70 et les Offices de Tourisme (animations couplées à des dégustations de produits locaux organisées par les Offices de Tourisme durant l'été) avec le choix en 2017 et 2018 de faire la promotion de la Cancoillotte et du Gruyère IGP. Plus de 1800 personnes ont participé à ces animations chaque année.
- « **Le Tourisme de Découverte Économique** » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (visites d'entreprises dont une quinzaine d'exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires) jusqu'en 2016.



Contacts : Florence MORCOS, Nathalie CORONEL

DÉCOUVRIR L'AGRICULTURE HAUT-SAÔNOISE AVEC « UN DIMANCHE À LA FERME »

Cet événement, organisé au niveau régional, est l'occasion de découvrir la réalité agricole d'aujourd'hui, d'expliquer les modes de production, de présenter les filières et les produits de qualité ainsi que les circuits de commercialisation, de promouvoir les produits des fermes et de montrer le rôle de l'agriculture dans le milieu rural. Pour l'occasion des fermes peuvent s'associer à d'autres acteurs du monde rural (propriétaires de monuments, jardins ou collections remarquables, artistes, etc...) ou à des manifestations (Fêtes, concours de labour cantonal, comice agricole, etc...)

Le premier dimanche d'Août, entre 3 et 6 fermes haut-saônoises ont ainsi ouvert leurs portes chaque année entre 2013 et 2018 et accueilli entre 2500 et 6000 visiteurs selon les éditions

Contact : Michel DELHON



EMBELLISSONS NOTRE CAMPAGNE : FLEURIR LA FRANCE

Depuis plus de cinquante ans, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône, organise le Concours Départemental « Embellissons notre Campagne », qui fait partie de l'Opération Nationale « Fleurir la France ».

Le jury, composé de 3 jurés, note la propreté, le rangement, le fleurissement et l'intégration de l'exploitation dans le cadre local. Les jurés établissent ainsi un classement global qui tient compte d'une part de l'exploitation agricole, et d'autre part de la ou les maisons d'habitation.

Le concours est divisé en 4 catégories : catégorie « Excellence » (exploitations classées « première » de leur catégorie au cours des 3 dernières années), catégorie « Éleveurs » (éleveurs de bovins essentiellement), catégorie « Autre Productions » (céréaliers, porcins et autres) et enfin, les exploitants agricoles à la retraite

Tous les participants sont récompensés par un lot, offerts grâce à la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Saône et d'autres donateurs comme la FD Groupama, les OPA et bien d'autres encore, ou grâce à l'attribution de lots en nature de la part des partenaires.

Force est de constater que le nombre d'inscrits au concours « Embellissons notre Campagne » diminue légèrement d'année en année, malgré le système de parrainage mis en place en 2004, qui avait pour but de susciter de nouvelles participations.

La conjoncture agricole difficile, les sécheresses de 2015 (concours annulé) et 2018 sont également des événements défavorables au fleurissement et ne favorisant pas la motivation des exploitants à embellir leur exploitation.

En 2018, nous pouvons saluer l'effort particulier des 30 inscrits qui, malgré une sécheresse plus sévère qu'en 2015, ont réussi à valoriser l'image de leur exploitation et celle de l'agriculture, malgré les difficultés.

Contact : Aline DELAITRE



NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION



Une communication la plus large possible avec de multiples supports pour donner de la visibilité à nos actions :

- Page Facebook : [@chambredagriculture70](https://www.facebook.com/chambredagriculture70)
- Site web : www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/haute-saone
- La lettre d'information diffusée par mail à 700 destinataires
- Le bulletin Trait d'union destiné aux élus des communs et collectivités
- Les pages dans la Haute-Saône Agricole
- Le bulletin Agro-Saône
- La participation aux foires-salons
- Le concours Embellissons notre campagne
- Le dimanche à la Ferme
- Les mardis du Terroir
- Le Festival de l'Élevage



PROMOTION DE L'ÉLEVAGE

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône participe à la promotion de l'élevage haut-saônois au travers de nombreuses manifestations. L'organisation de ces événements se fait en partenariat avec de nombreux partenaires (Centres d'Élevage ou Syndicats de race, EDE de Franche-Comté, GDS, Haute-Saône Conseil Élevage, Maisons Familiales...). Ces manifestations mettent en relation les éleveurs, les professionnels, les élus et le grand public. Elles permettent de mettre en avant les méthodes de production, les démarches de qualité, le savoir-faire des éleveurs et les produits du terroir.

Au cours de la mandature, la Chambre d'agriculture a apporté son soutien financier et logistique (mise à disposition d'un conseiller) à une trentaine de manifestations d'élevage sur le département.

Les manifestations phares entre 2013 et 2018 sont :

- **FESTIVAL de l'ÉLEVAGE** en avril 2016 à Vesoul au Parc des Expositions : concours regroupant 200 vaches laitières (montbéliardes, prim'holstein, vosgiennes et brunes) du département, 80 exposants, 10 000 visiteurs sur le week-end.
- **FESTIVIANDE**, avec 2 éditions en octobre 2015 et 2018 : cette manifestation de promotion de l'élevage bovin allaitant et de la filière viande bovine est portée par le Syndicat des Eleveurs Charolais de Haute-Saône, ELVÉA FC et la Maison Familiale de Combeaufontaine. Le concours de reproducteurs charolais regroupe 70 animaux.
- **FINALE NATIONALE DES CHIENS DE TROUPEAUX SUR BOVINS** en aout 2017, organisée par l'ACT70 (association des utilisateurs de chien de troupeau 70) et la Maison Familiale de Montbozon.

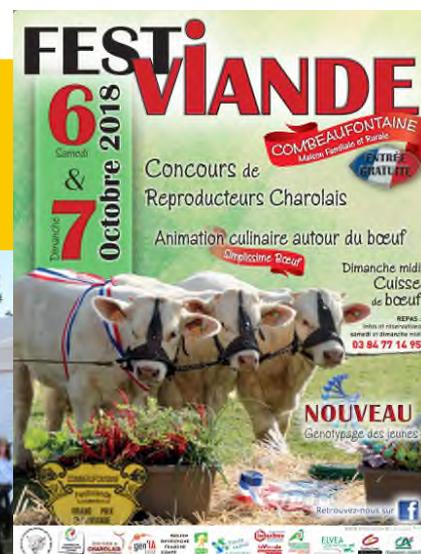
La Chambre d'agriculture s'implique également lors des rendez annuels que sont :

- La Foire de la Sainte Catherine : présentation de reproducteurs charolais et depuis 2016, concours et vente d'animaux de boucherie en partenariat avec le Syndicat des Eleveurs Charolais de Haute-Saône et ELVEA FC.
- Les finales (régionales ou départementales) du Concours de Labours organisées par les Jeunes Agriculteurs 70. Le concours de vaches laitières, Challenge Inter Centres d'Élevage regroupe une soixantaine d'animaux chaque année.
- Le Foire de Saint Bresson en 2013, 2014, 2016 et 2018 lors de l'organisation de concours de vaches laitières.

Le soutien porte également sur les présentations bovines des 9 Centres d'Élevage du département. Entre 2013 et 2018, 8 manifestations ont été organisées.

Et sur des manifestations ponctuelles : Fête des Moissons à Velesmes Échevanne, Comice de Fougerolles, Fête du Syndicat Vosgien de Franche-Comté à Anjeux.

Contacts : Sylvain AUGÉ, Marc TOLLOT



REMERCIEMENTS



Les actions de la Chambre d'agriculture sont réalisées avec le soutien de :

- ⇒ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
- ⇒ COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENTREPRISES DE L'IAA
- ⇒ RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- ⇒ CRÉDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ
- ⇒ GROUPAMA
- ⇒ ADEME
- ⇒ AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE
- ⇒ CNPF DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- ⇒ ÉTAT (DRAAF DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DDT DE HAUTE-SAÔNE)
- ⇒ CASDAR (COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL)
- ⇒ FRANCE AGRI MER
- ⇒ EUROPE (FEADER, FSE, INTERREG)
- ⇒ CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE BFC
- ⇒ APCA, tête de réseau des Chambres d'agriculture
- ⇒ VESOUL AGRO CAMPUS

AGRILEAN

une approche globale de proximité



Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône

17 Quai Yves Barbier
BP 20189
70004 VESOUL CEDEX
Tél : 03.84.77.14.00 - Fax : 03.84.76.52.65

Bureau décentralisé

Rue des Frères Lumière
ZAC Gray Sud
70100 GRAY
Tél : 03.84.64.99.60

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Email : accueil@haute-saone.chambagri.fr
www.bourgognefranche.comte.chambres-agriculture.fr/haute-saone

Un outil...

Mes parcelles
De la sécurité à la performance

Avec mes parcelles :

- > J'optimise ma fertilisation
- > Je sécurise mes démarches réglementaires
- > Je gère la traçabilité de mon exploitation
- > Je suis en direct l'évolution de mes marges